

Programme partenarial 2015



L'agence de développement et d'urbanisme
au service du pays de Montbéliard et de l'Aire urbaine

www.adu-montbeliard.fr

Étude Agricole SCoT Nord Doubs

septembre 2015



Précautions d'utilisation des informations

Les éléments qui apparaissent dans ce travail d'étude n'ont pas de valeur réglementaire. Ces dernières ont une valeur indicative.

Certaines données ne peuvent faire l'objet d'une diffusion publique vu leur caractère confidentiel.

La responsabilité des organismes qui ont élaboré ce document n'est pas engagée pour l'utilisation par des tiers des informations présentes dans cette étude.

INTRODUCTION

Afin d'intégrer à la réflexion l'agriculture qui par son importance spatiale et économique est une des composantes fortes du territoire du Nord Doubs, **l'Agence de développement et d'urbanisme de Montbéliard** a sollicité la **Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort** pour conduire un travail de diagnostic et de propositions sur le territoire du SCoT, de façon à mieux concilier le développement urbain et l'activité agricole.

Le travail a été réalisé selon trois niveaux d'entrée :

- **Les espaces agricoles**, avec notamment leur prise en compte, leur type de gestion (qualités, organisation) et leur niveau de protection souhaitée ;
- **Les activités agricoles**, qui traite des contraintes concrètes des exploitations et de l'activité agricole sur le territoire (structures, filières, atouts contraintes internes et externes,..) ;
- **Le type d'agriculture et l'évolution prospective**, (le scénario d'évolution) voulu par le territoire pour son agriculture. Cette phase de la démarche s'appuie sur un partage du diagnostic par les différents acteurs du territoire.

La phase amont de sensibilisation des élus agricoles locaux et la constitution d'un groupe d'acteurs agricoles informés et actifs dans les groupes de travail du SCoT ont également été des étapes importantes.

L'élaboration de ce travail de diagnostic et ses différentes étapes permettent de répondre à plusieurs objectifs :

- Il permet par son identification en tant qu'entité spécifique de clairement afficher l'importance de l'agriculture dans la démarche globale du SCoT ;
- Il permet d'apporter l'ensemble des informations et connaissances nécessaires pour élaborer les préconisations agricoles des différents documents du Nord Doubs ;
- Il permet d'engager la réflexion sur l'agriculture avec des acteurs impliqués autour d'objectifs partagés ;
- Il doit permettre de définir et de faire partager les enjeux en matière d'espaces agricoles et d'activité agricole sur le territoire et d'en faire une représentation cartographique.

PRESENTATION DE L'ETUDE

LES DIFFERENTES ETAPES DU DIAGNOSTIC

1. DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET DES ESPACES AGRICOLES A L'ECHELLE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SCOT.

- Constitution d'une base de données cartographique (SIG) : sièges d'exploitations, bâtiments, îlots PAC 2013.
Les informations quantitatives et qualitatives compilées et analysées sous forme de tableaux de synthèse et de cartes sont les suivantes : taille, type de productions, éléments structurels (animaux, SAU, UGB, cultures), pérennité, type de bâtiment, conformité, fonctionnalité des îlots (pâturage VL, SCOP, distance au siège d'exploitation).
- Analyse des évolutions des variables quantitatives (exploitations, surfaces, STH, installations,...) sous forme de tableaux et de cartes.
- Analyse de la structure foncière des exploitations : morcellement du parcellaire, morcellement des îlots, problèmes de circulation,...

Ce travail de base s'effectue à partir de la synthèse des différentes bases, à dire d'expert, par des contacts téléphoniques avec des référents locaux et les conseillers spécialisés (installation, urbanisme,..), ainsi que par des réunions de terrain avec les exploitants agricoles concernés.

Le travail réalisé et les cartes de synthèse avec les analyses à l'échelle du territoire et par sous zones identifiées peuvent ensuite servir de support pour un travail de sensibilisation et d'élaboration de préconisations agricoles.

Le Mode d'Occupation des Sols réalisé par l'ADU est utilisée de manière à disposer de la même couche de données géographiques, caractérisant les quatre types d'occupation du sol.

Complément à la première partie : Cartes de valeurs agronomiques et zones ouvertes non déclarées à la PAC.

Les éléments de diagnostic de base sont complétés par :

- La carte de la valeur agronomique des territoires communaux
- La saisie des îlots et parcelles non déclarées à la PAC et l'indication de leur statut en matière de fonctionnement (stockage foncier, agriculture de loisir, surfaces exploitées par les agriculteurs suisses....). Ces parcelles ont une importance toute particulière notamment sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération mais également sur les communes périphériques.

2. REALISATION D'UNE TYPOLOGIE DU TERRITOIRE DU SCOT ET APPROCHE DES LOGIQUES DE FONCTIONNEMENT DE CES SOUS TERRITOIRES.

Aucun territoire de cette dimension (77 communes s'étageant de 300 à 800 m d'altitude proches de la ville ou dans le rural profond, en zone AOC ou pas) n'est homogène en termes de fonctionnement agricole. Le diagnostic de la première partie nous permet d'identifier des zones pertinentes. Nous avons défini 5 zones relativement homogènes sur le plan de la thématique agricole (voir « typologie des zones agricoles »).

- **La zone urbaine et le périurbain proche** (30 communes), incluant la vallée du Doubs aval avec une agriculture déstructurée (exemple Dasle, Seloncourt, Valentigney, St Maurice Colombier). Les exploitations y sont peu nombreuses et sur des activités diverses. L'agriculture traditionnelle, basée sur le lait et les cultures, y est en perte de vitesse. Les exploitations ont développé de nouveaux modes de production pour profiter du bassin de consommation lié à la ville.
- **Le plateau d'Ecot** (6 communes), où certaines exploitations se sont développées sur le modèle de polyculture-élevage et d'autres se sont diversifiées en volailles, viande et céréales. L'activité agricole y est importante mais contrainte par l'urbanisation forte des dernières années et la topographie.
- **Le plateau de Blamont** (14 communes) avec une agriculture qui reste forte, avec des activités diverses, mais qui manque de dynamisme, notamment du fait de l'impact des exploitants suisses qui occupent une surface agricole importante (Abbévillers, Blamont, Autechaux-Roide).
- **Les contreforts du Lomont** (8 communes) où l'on trouve principalement des exploitations laitières en AOC Comté. Cette zone est en dehors du champ de développement de la ville (Dambelin, Solemont, Noirefontaine). Elle subit des contraintes liées à des réglementations environnementales. La production laitière est fortement conditionnée au dynamisme des fruitières (Noirefontaine notamment). Le lait est transformé en lait non AOC à Santoche. Une petite fruitière s'est créée autour de quelques agriculteurs dynamiques. Localisée à Montbéliard, elle transforme le lait en morbier et pâtes molles.
- **Le rural Nord-Ouest** (19 communes) avec une agriculture laitière bien structurée et en cours de mutation avec une urbanisation en développement (exemple Arcey, Désandans, Semondans). Les exploitations se sont modernisées sur le modèle classique de polyculture-élevage bovin allaitant et laitier.

Cette typologie, issue du diagnostic, est intégrée au rapport écrit pour permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de ces zones. Le zonage a été discuté en groupe de travail, mais peut encore être amené à évoluer.

Le travail au niveau de cette partie s'est appuyé sur des enquêtes approfondies au niveau sur les 5 zones préalablement définies.

Les informations recueillies visent à caractériser le fonctionnement agricole des 5 sous territoires et d'identifier les projets, d'établir un scénario d'évolution et de cerner les éléments liés au SCOT et à l'organisation de l'espace qui vont permettre l'atteinte de ce scénario d'évolution.

3. PRESENTATION DES TRAVAUX ET ELABORATION DES PRECONISATIONS AGRICOLES :

Cette étape de synthèse et de restitution soit dans un groupe ad-hoc (SMIX SCOT + agriculteurs, associatifs, acteurs du territoire pertinents) soit dans un groupe unique SM SCOT permet notamment :

- De valider le diagnostic partagé et la typologie des espaces fonctionnels ;
- De travailler sur le scénario souhaité pour l'agriculture du territoire et donc d'envisager les éléments principaux d'un programme de développement durable de l'agriculture du territoire ;
- D'évaluer les capacités de maintien et de développement de l'activité agricole sur le territoire et de préfigurer les éléments devant être inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientations et d'Objectifs.

 **PRECISIONS SUR LES TERMES UTILISES :**

PAC	Politique Agricole Commune
SAU	Surface Agricole Utilisée des exploitations, déclarées dans le cadre de la PAC
SURFACES AGRICOLES NON PAC	Surfaces ouvertes, exploitées par l'agriculture, non déclarées dans le cadre de la PAC. Il s'agit des surfaces agricoles à vocation de loisir, les vergers, ou les surfaces exploitées par des agriculteurs professionnels non déclarants PAC (agriculteurs non bénéficiaires des aides PAC, agriculteurs suisses)
SURFACES RGA	Surfaces recensées dans le cadre du recensement général agricole. Les données du recensement agricole sont récoltées auprès des agriculteurs via un questionnaire qui renseigne sur l'ensemble des pratiques appliquées sur l'exploitation
ZONES A ENJEUX	5 zones ont été identifiées car elles présentent des caractéristiques agricoles similaires. La caractérisation de l'activité agricole de ces zones permet de définir des enjeux agricoles, préalables à la définition des objectifs et orientations du SCoT
EXPLOITATIONS PERENNES	Il s'agit d'exploitation dont l'activité va perdurer sur le même modèle sur les 10 prochaines années. En cas de projet de retraite d'un exploitant agricole, avec reprise prévue par un jeune agriculteur de la structure d'exploitation, l'exploitation est qualifiée de pérenne
EA PROFESSIONNELLES	Il s'agit des exploitations faisant travailler un temps plein ou des structures gérées par des doubles actifs (cumul de plusieurs activités professionnelles) ayant une activité agricole significative (d'après la surface exploitée, le nombre d'animaux...).
ACTIVITE DE LOISIRS	Les surfaces agricoles peuvent aussi être gérées par des particuliers, pour leur activité de loisirs (élevage de quelques animaux pour la consommation personnelle, élevage de chevaux...)
Agricultures diverses	Les exploitations d'un secteur donné peuvent être similaires ou avec des activités variées. On emploiera le terme « agricultures diverses » si plusieurs types d'activités agricoles sont présentes sur une même zone.
Agriculture diversifiée	Les conditions de relief et de climat ont orienté l'activité agricole du secteur vers les productions de lait, de viande bovine et ovine et l'exploitation des surfaces en prairies et cultures. De nouveaux modèles d'exploitations se développent : centres équestres, activités maraichères, transformation à la ferme... Il s'agit de diversification par rapport à l'activité classique de polyculture-élevage, le plus souvent associé à des circuits courts de commercialisation

UTA	L'unité de travail annuel ou UTA (unité-travail-année) correspond au Travail agricole effectué par une personne employée à plein temps pendant une année. Une UTA = 1 600 heures.
DPB	Le DPU (droit à paiement unique) est remplacé en 2015 par le DPB (droit à paiement de base), versé sur les surfaces des exploitations. Les DPB seront attribués pour chaque hectare « admissible aux aides ». Chaque année la valeur des droits va « converger » pour se rapprocher de la valeur moyenne nationale.
MAEC	La nouvelle programmation de développement rural débute en 2015 avec notamment la mise en place d'un nouvel ensemble de mesures agro-environnementales et climatiques, mesures aidées en contrepartie du respect d'un cahier des charges.
PMBE	Les exploitants agricoles qui souhaitent investir pour moderniser leurs bâtiments d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention (Etat et Europe) dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage.
Parcelle de subsistance	La parcelle de subsistance est un lopin de terre qu'un agriculteur peut conserver pour ses besoins personnels, lorsqu'il part à la retraite.

LISTE DES DONNEES UTILISEES :

Différentes sources de données ont permis la réalisation de cette étude :

- Liste des déclarants PAC 2013 ;
- Surfaces PAC 2006 et 2011, déclarées par les exploitants agricoles ;
- Données du recensement général de l'agriculture 2000 et 2010 ;
- Liste des exploitants professionnels avec bâtiments localisés.

Une étude fine des d'exploitation nous a permis d'identifier 139 exploitations professionnelles pour lesquelles nous pouvons déterminer assez précisément les bâtiments d'exploitations. Cette liste est différente de la liste des déclarants PAC. En effet, tous les déclarants PAC ne conduisent pas forcément des exploitations professionnelles et inversement, toutes les exploitations agricoles professionnelles de la zone ne déclarent pas leurs surfaces à la PAC. L'utilisation des données PAC est tout de même la plus judicieuse pour mener le diagnostic agricole général de la zone, du point de vue du foncier.

La liste des tables mapinfo utilisées est la suivante :

- Table des parcelles PAC
- Table des parcelles non PAC
- Localisation des sièges d'exploitation (bâtiments principaux)
- Table des communes avec différents critères d'études

1. SITUATION ET EVOLUTION DES ESPACES AGRICOLES

1.1 LES SURFACES AGRICOLES

Pour évaluer les surfaces ouvertes, exploitées par l'agriculture, la première source de données est le registre parcellaire graphique. La [carte des « données de cadrage des exploitations et surfaces agricoles »](#) présente les superficies déclarées dans le cadre de la politique agricole commune, ainsi que les déclarants marqués par un point rouge.

Toutefois, nombre de surfaces agricoles ne sont pas déclarées dans le cadre de la PAC et notamment :

- Les parcelles exploitées par des professionnels non déclarants,
- Les parcelles exploitées par des suisses,
- Les parcelles dédiées à une activité de loisir
- Les parcelles sorties des déclarations PAC car elles sont le support d'un projet d'urbanisation
- Les parcelles de subsistance, gérées par des exploitants retraités

Ces surfaces « non PAC » ont pu être quantifiées sur la base d'une interprétation des photos aériennes de 2011. Toutes les surfaces ouvertes, potentiellement exploitées dans le cadre d'une activité agricole professionnelle ou de loisirs, et non déclarées à la PAC, ont été identifiées et cartographiées. Nous pouvons donc estimer les surfaces totales, exploitées par une activité agricole. [La carte présente les surfaces agricoles, déclarées ou non à la PAC.](#)

Voir annexe 1 : surfaces agricoles PAC et non PAC.

La Surface Agricole Utilisée en 2011 (S.A.U déclarée à la PAC) représente 12 027.67 ha soit 25 % de la surface totale du territoire Nord Doubs, ce pourcentage est largement inférieur à celui observé au niveau départemental (46%).

Voir annexe 2 – données communales sur les surfaces agricoles déclarées

Par zone, la répartition est la suivante :

ZONE	SURFACE TOTALE en ha	surface boisée en ha	% de surface boisée	SAU PAC en ha	SAU NON PAC en ha	SURFACE AGRICOLE TOTALE en ha	% de surface agricole	%NON PAC dans la surface agricole
Urbain et vallée du Doubs	16 711	5 265	34%	2 828	622	3 450	21%	18%
Plateau d'Ecot	7 162	3 342	47%	1 521	305	1 826	30%	17%
Plateau de Blamont	9 108	4 603	50%	2 299	1 217	3 516	38%	35%
Contreforts du Lomont	5 499	2 734	50%	1 973	81	2 054	37%	4%
Zone rurale Nord-Ouest	9 332	4 172	45%	3 406	195	3 601	39%	5%
Ensemble Nord Doubs	47 812	19 576	41%	12 028	2 422	14 449	30%	17%

Au total, les surfaces ouvertes, exploitées par une activité agricole c'est-à-dire déclarées à la PAC, utilisées pour le loisir ou par des exploitants non déclarants (suisses notamment), représentent 30% de la surface totale du Nord Doubs soit 14 449 ha. La surface forestière quant à elle représente 41% du Territoire, ce qui correspond au pourcentage de surfaces forestières sur l'ensemble du Doubs (43%).

La surface agricole non PAC représente 2422 ha soit 16.76 % des surfaces exploitées par l'activité agricole. Cette surface est principalement localisée sur trois zones :

- Le secteur urbain et vallée du Doubs, car l'activité d'élevage pour le loisir y est plus importante et plus « consommatrice » de surfaces agricoles. De plus, certaines parcelles agricoles ne sont pas déclarées car les propriétaires attendent un projet d'urbanisation. La surface non PAC sur la zone représente 18% de la surface agricole.
- Le plateau d'Ecot : plusieurs explications peuvent être apportées quant à l'importance des surfaces non déclarées à la PAC : attente de projets urbains, activité de loisir, absence de déclaration par des exploitants professionnels...
- La zone du plateau de Blamont, avec une occupation des terrains par les exploitants suisses plus importante qu'ailleurs (35% de surfaces non PAC)

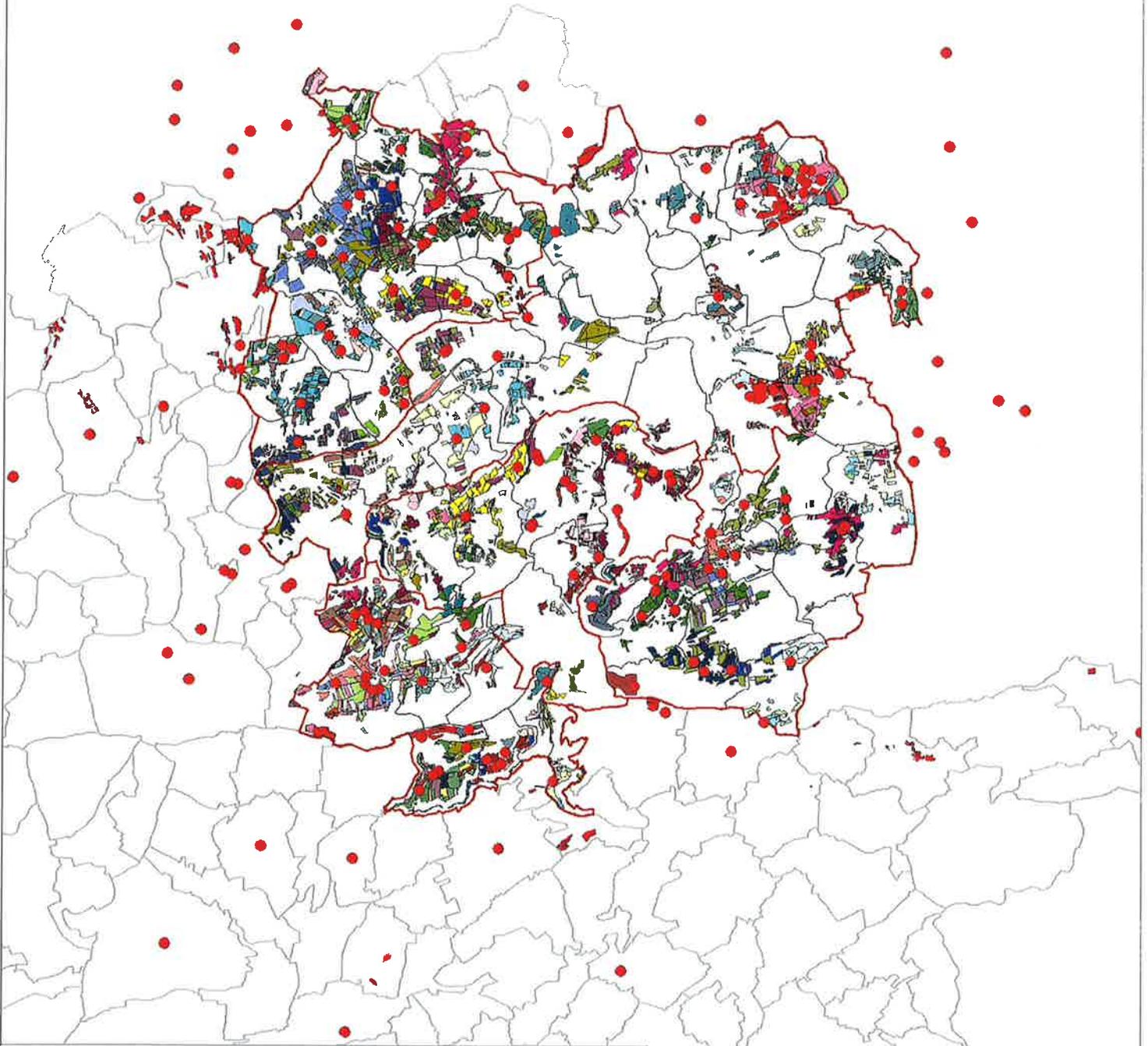
L'enjeu relatif à l'exploitation des terres agricoles est la visibilité sur le long terme de l'exploitation des surfaces. La problématique ici posée est le manque de visibilité sur l'avenir du foncier agricole. L'installation en agriculture ou la réalisation d'investissements nécessite une visibilité sur une période longue (15 à 20 ans) pour les parcelles exploitées et nécessite une disponibilité de foncier pour l'agrandissement. Si un exploitant n'a pas suffisamment de visibilité, il est contraint de limiter les investissements, n'étant pas sûr de leur rentabilité. Par ailleurs, il limite également les équipements sur les parcelles (clôtures, points d'abreuvement...) ainsi que les engrais de fond ou l'entretien des bords de champs. Dans certains cas, les parcelles en attente d'urbanisation sont retirées des surfaces exploitées, sans pour autant qu'un projet urbain ne soit envisagé à court terme. Les parcelles ne sont alors plus entretenues, ce qui est problématique en abord de village. Cette problématique sur le foncier est plus importante que sur le reste du département. De plus, la réforme de la PAC avec la mise en place des droits à paiement de base renforce l'intérêt pour les agriculteurs de déclarer le maximum de surfaces, surtout dans un cadre Jeune Agriculteur.

SCOT NORD DOUBS

DONNEES DE CADRAGE EXPLOITATIONS ET SURFACES

● Localisation des sièges d'exploitation

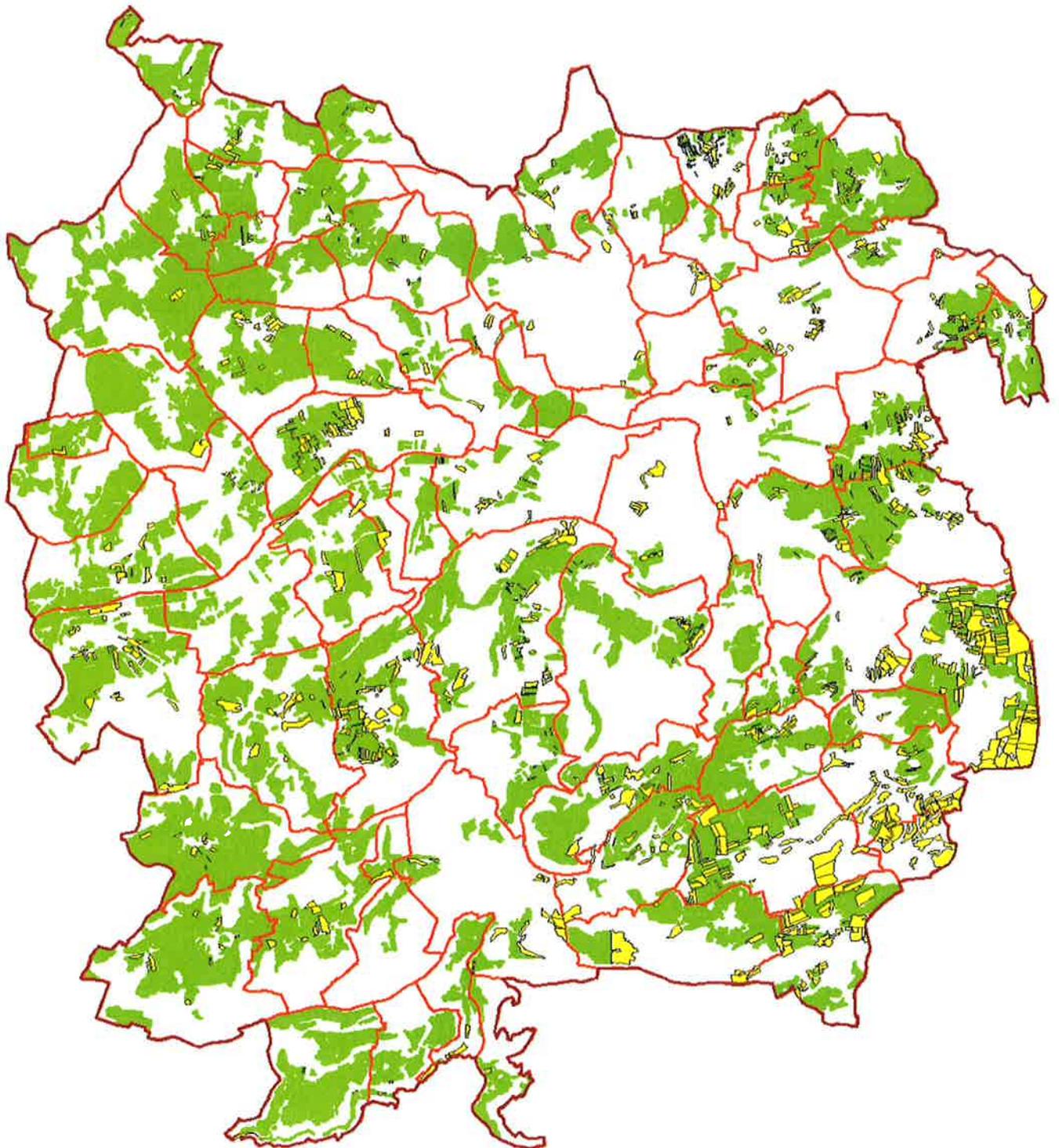
■ Parcelles agricoles => une couleur par exploitant



SAU PAC 2011 = 12 027 ha
193 exploitations gèrent des parcelles dans le SCOT
dont 138 ont leur siège "d'exploitation" dans le SCOT
SAU PAC des EA SCOT = 10 925 ha Taille moyenne = 79,1 ha
Surface gérée par des EA "extérieures" = 1 114 ha soit 9,3 % de la SAU
Surface des EA SCOT à l'extérieur = 470 ha soit 4,3 % SAU des EA

SCOT NORD DOUBS

Localisation des surfaces agricoles PAC et Non PAC



 Surfaces agricoles déclarées PAC = 11 954 ha

 Surfaces agricoles non déclarées PAC = 2 288 ha

Soit 16,6 % de la surface agricole

1.2 EVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES DECLAREES

La Surface Agricole Utilisée en 2011 (S.A.U déclarée à la PAC) représente 12 027.67 ha. En 2006, 12 033 ha ont été déclarés dans le cadre de la politique agricole commune.

La baisse de la surface agricole déclarée entre 2006 et 2011 est de 6 ha soit 0.05%, n'est absolument pas représentative de la réalité de disparition des terres agricoles.

D'une part, les systèmes d'aides à l'hectare déclaré ont incité les exploitants, ces dernières années, à déclarer toutes leurs surfaces.

Dans le cadre de la PAC, un exploitant doit déclarer l'ensemble de ses surfaces agricoles exploitées. Cette déclaration lui permet, sous réserve du respect de nombreux critères environnementaux, sanitaires et de bien-être (conditionnalité des aides PAC), d'accéder aux aides de la politique agricole commune :

- Aides couplées aux productions (aides aux vaches allaitantes, vaches laitières, aides à certaines surfaces fourragères...)
- Aides découplées des productions, rattachées au foncier déclaré. La réforme engagée entre 2014 et 2019 uniformise les aides découplées attribuées aux surfaces (auparavant, ces aides étaient liées aux productions et variaient d'une exploitation à une autre). Elles se composent :
 - o De DPB (Droit à Paiement de Base), attribués sur chaque hectare admissible aux aides, dont le montant va progressivement converger vers un niveau moyen national
 - o D'une « aide verte », sous condition de respect de 3 critères environnementaux
 - o D'une prime plafonnée à 52 hectares, visant à favoriser l'emploi
- Mesures agri-environnementales et climatiques : contrats aidés, en contrepartie du respect d'un cahier des charges

D'autre part, les parcelles non déclarées, exploitées dans le cadre d'une activité professionnelle ou de loisir, sont davantage localisées en périphérie des zones urbaines. Les surfaces qui ne sont pas déclarées dans l'attente d'un projet urbain sont celles qui sont urbanisées en premier, et leur disparition n'est pas intégrée dans les chiffres du registre parcellaire graphique.

Il n'est donc pas possible, uniquement avec les données du RPG, de quantifier la disparition des surfaces agricoles.

1.3 LA DYNAMIQUE DES EXPLOITATIONS

Une autre approche consiste à étudier les surfaces déclarées par les exploitants des communes, dans le cadre du recensement général de l'agriculture effectué tous les 10 ans, notamment en 2010.

Voir Annexe 3 : surfaces déclarées dans le cadre du recensement général agricole

Les surfaces déclarées par les exploitants des communes, dans le cadre du recensement agricole, représentent 12 183 ha en 2000 et 12 012 ha en 2010. Voir la carte d'évolution de la SAU utilisée par commune. La perte de surfaces exploitées par les agriculteurs des communes du Nord Doubs représente 171 ha soit 1.4% de leurs surfaces agricoles (surfaces situées dans le Nord Doubs ou à l'extérieur de la zone).

- Pris à l'échelle de la zone, ce chiffre traduit (plus ou moins exactement) la baisse globale de surfaces agricoles. Cette baisse est majoritairement liée à la consommation de la SAU pour l'urbanisation ou les activités économiques.
- Pris à l'échelle de la commune, le pourcentage de variation entre 2000 et 2010 traduit essentiellement la disparition des exploitations agricoles de la commune (exemples : Abbévillers, Voujeaucourt, Berche, Dambenois, Arbouans, Audincourt, Courcelles-lès-Montbéliard, Dampierre-les-Bois, Exincourt, Glay, Grand-Charmont, Sochaux...) ou au contraire la recherche à l'extérieur de la commune de parcelles pour se développer ou pour installer des associés dans des structures sociétaires (exemples : Bondeval, Bart, Semondans, Aibre, Longeville-sur-Doubs, Le Vernoy, Goux-lès-Dambelin, Sainte-Suzanne, Badevel, Saint-Maurice-Colombier, Montenois, Mathay).

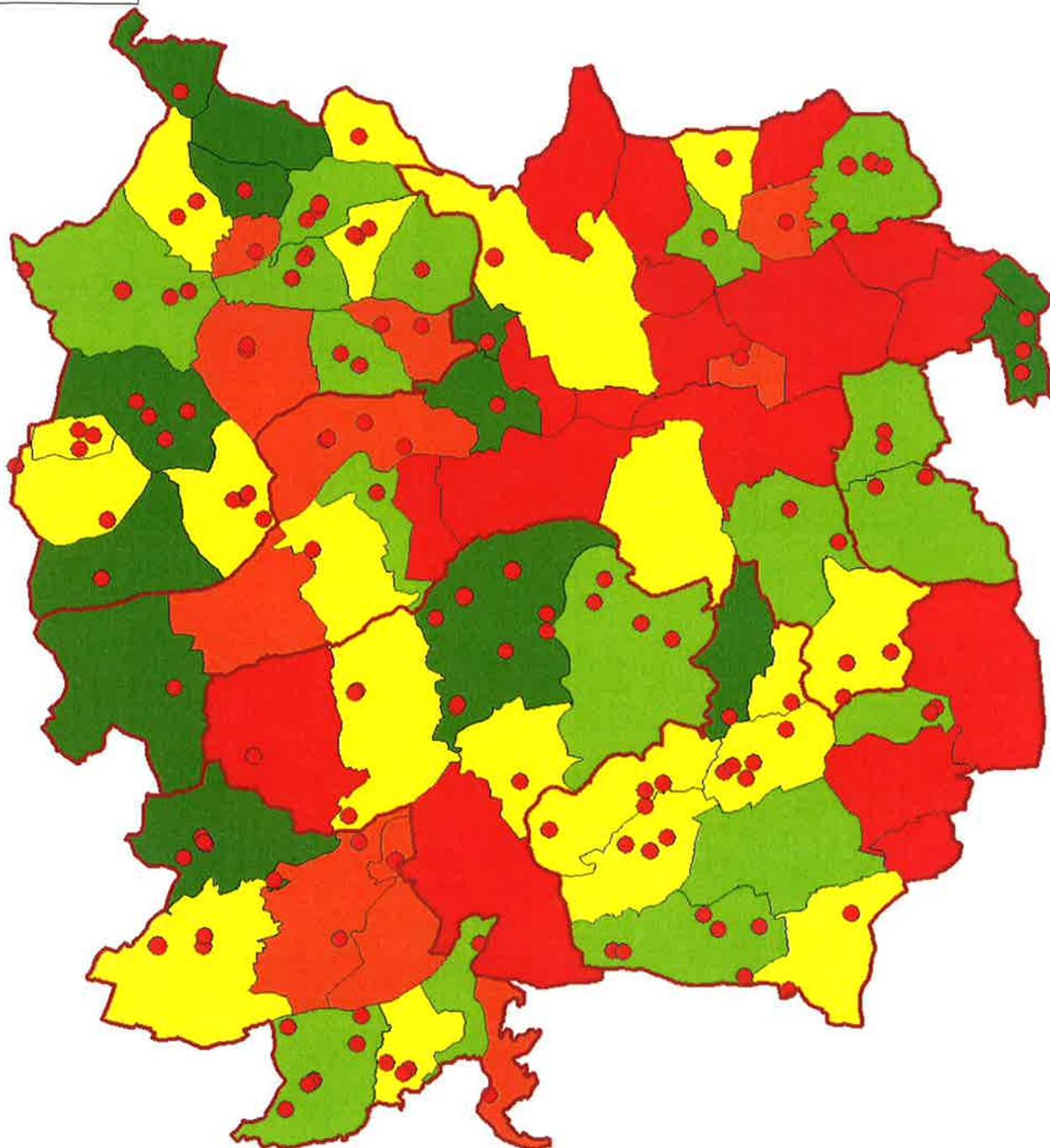
Voici le détail, par zone d'étude :

	SAU 2010 en ha	SAU 2000 en ha	% de variation entre 2000 et 2010
Urbain et vallée du Doubs	2408	2606	- 8%
Plateau d'Ecot	1248	1337,15	- 7%
Plateau de Blamont	2253	2298	- 2%
Contreforts du Lomont	1902	1973	- 4%
Zone rurale Nord-Ouest	4201	3969	+ 6%
Ensemble Nord Doubs	12013	12184	- 1%

Ces données, par zone d'étude, traduisent un plus fort dynamisme de la zone rurale Nord-Ouest : les exploitations, dynamiques, ont cherché à se développer par une hausse des surfaces exploitées. Ainsi, on observe une hausse des surfaces déclarées par les exploitations du secteur, notamment dans le cadre de la reprise de parcelles libérées à la suite d'une cessation d'activité. La recherche de parcelles pour augmenter la surface exploitée se fait parfois loin du siège d'activité, ce qui rend l'activité compliquée et plus coûteuse. Les parcelles stratégiques pour l'activité agricole sont les parcelles proches des bâtiments, souvent proches des zones urbaines, ainsi que les parcelles de bonne qualité agronomique et accessibles, également celles où l'urbanisation tend à se développer. Dans ce secteur rural nord-ouest, la tension sur le foncier risque d'être forte.

Le maintien des surfaces agricoles est un enjeu majeur. Les surfaces agricoles sont un espace de production agricole mais doivent également être considérés comme un bien collectif, aux fonctions multiples (économique, environnementale, paysagère et sociale), dont la disparition est irréversible. Nous nous attacherons à démontrer cette multifonctionnalité dans la suite du diagnostic.

SCOT NORD DOUBS EVOLUTION DE LA SAU UTILISEE 2000-2010



La SAU Utilisée est la SAU des exploitations dont le siège est situé sur la commune, elle traduit à l'échelle des communes le dynamisme agricole de la commune et à l'échelle d'une zone la disparition des surfaces agricoles

Evolution de la SAU Utilisée par commune

- Baisse de 50 % de plus de la SAU Utilisée
- Baisse de 25 à 50 % de la SAU Utilisée
- Baisse de 0 à 25 % de la SAU Utilisée
- Augmentation de 0 à 25 % de la SAU Utilisée
- Augmentation de plus de 25 % de la SAU Utilisée

SAU Utilisée 2000 = 12 183 ha

SAU Utilisée 2010 = 12 012 ha

Baisse de 171 ha soit -1,4 %

Baisse de SAU utilisée au niveau département = 0,58 %

1.4 LA MAITRISE DU FONCIER ET LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Les surfaces exploitées par des déclarants PAC du Nord Doubs, à l'extérieur du Territoire Nord Doubs représentent 470 ha soit 4.3% de la surface agricole déclarée par les exploitants du Nord Doubs. 48 exploitants ont des surfaces en dehors de la zone, pour une moyenne de 9.79 ha par exploitation.

Les surfaces situées sur le territoire étudié et exploitées par des exploitants dont le siège d'exploitation est situé à l'extérieur de la zone, représentent quant à elles 1 114 ha soit 9.3% de la SAU de la zone. 55 exploitants extérieurs viennent exploiter des parcelles dans le Nord Doubs, pour une moyenne de 20.8 ha par exploitation.

Ces chiffres témoignent d'un plus fort dynamisme des exploitations extérieures à la zone, qui viennent exploiter des terres sur la zone. Ces exploitants viennent principalement du Doubs et du Territoire de Belfort mais également de Haute Saône et du Haut Rhin.

Les circulations s'effectuent au sein de la zone mais également vers l'extérieur.

Les exploitations de la zone ont peu tendance à en sortir, ces surfaces sont davantage localisées à proximité de la zone Ouest, proche de la Haute Saône. Les exploitants exploitent très peu en Haute Saône et dans le Territoire de Belfort. Ceci montre :

- un moindre dynamisme de la part des exploitants de la zone que de la part de ceux des zones proches, sauf pour la zone rurale Nord-Ouest
- la recherche de terrain, au sein même de la zone
- et une tendance à trouver d'autres sources d'activités (diversification) que l'exploitation des terrains.

Peu de surfaces sont exploitées par des français en Suisse.

1.5 LES CIRCULATIONS

Après cette analyse des mouvements dans et en dehors du Nord Doubs, nous nous attachons ici à montrer les mouvements au sein du Territoire avec la [carte des liens entre îlots et sièges d'exploitation](#).

Quelques exploitants effectuent de long parcours mais globalement, les circulations s'effectuent au sein de chaque sous zone.

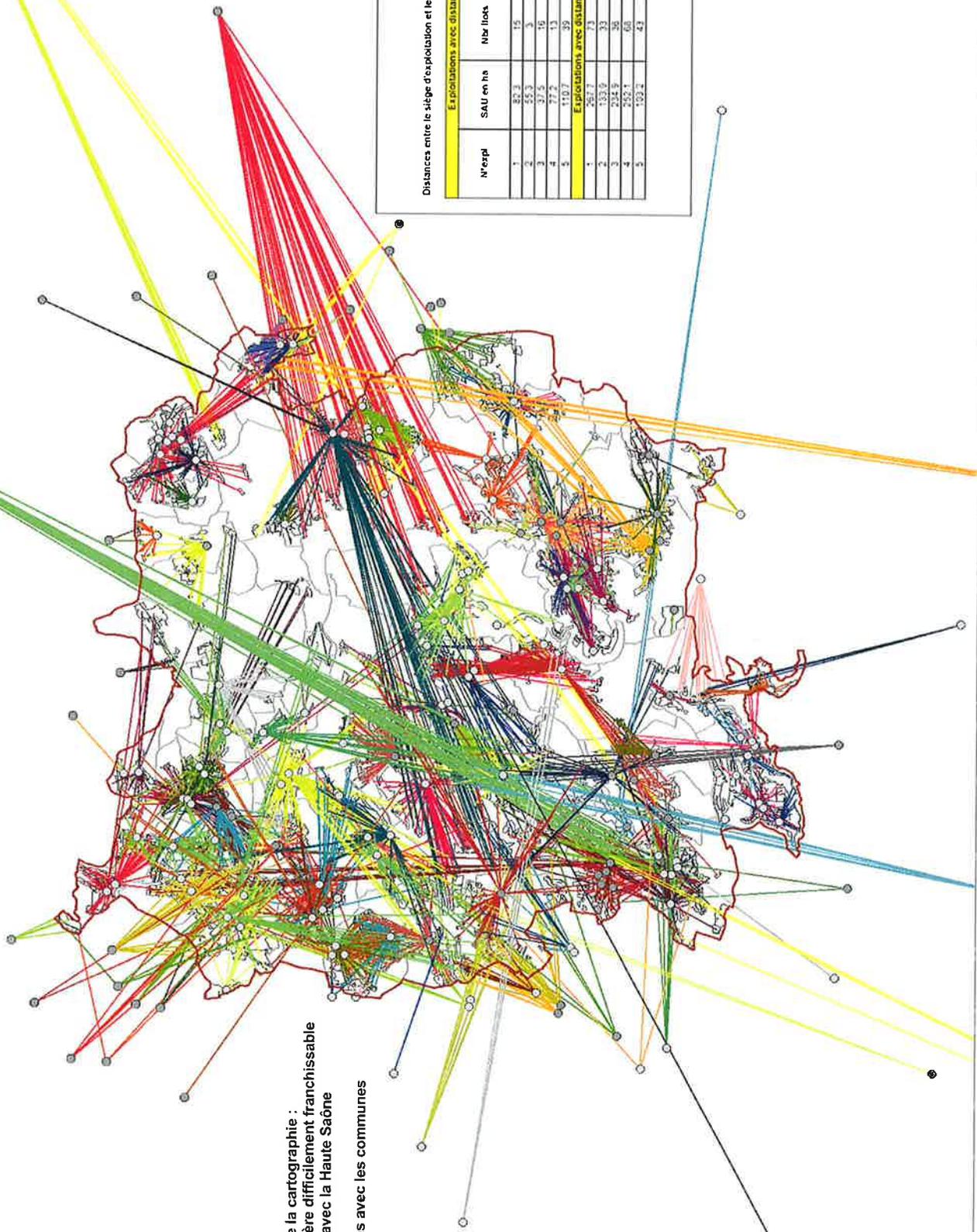
Distances entre le siège d'exploitation et les îlots exploités

Exploitations avec distances faibles				
N°expl	SAU en ha	Nbr îlots	Distances cumulées en kilomètres	Distance moyenne en kilomètres
1	82,3	15	5,7	0,38
2	55,3	3	1,3	0,448
3	37,5	16	9,35	0,584
4	77,2	13	9,47	0,728
5	110,7	39	32,17	0,82
Exploitations avec distances élevées				
1	267,7	73	615,4	8,43
2	133,9	33	189,3	5,73
3	234,9	36	148,7	4,13
4	252,1	68	235,4	3,46
5	103,2	43	129,5	3,1

Les enquêtes auprès des exploitants ont permis de relever quelques problèmes de circulation routière. Les principaux problèmes posés sont les traversées de troupeaux problématiques (secteurs du Plateau de Blamont et des contreforts du Lomont), ainsi que les réductions de chaussées et les ralentisseurs. Les agriculteurs regrettent le manque de consultation sur les projets liés aux infrastructures.

SCOT NORD DOUBS CARTOGRAPHIE DES LIENS ENTRE ILOTS EXPLOITES ET SIEGES D'EXPLOITATION

Les points matérialisent les exploitations agricoles
Chaque trait matérialise le lien entre le siège d'exploitation et un îlot
et ceci sans notion de surface de l'îlot



Quelques indications tirées de la cartographie :
 -> la zone urbanisée une barrière difficilement franchissable
 -> des liens forts aux marges avec la Haute Saône
 et de Territoire de Belfort
 -> relativement peu d'échanges avec les communes
 périphériques du Doubs

Distances entre le siège d'exploitation et les îlots exploités

N° expl	Exploitations avec distances tabulées			Distance moyenne en kilomètres
	SAU en ha	Nbr îlots	Distances cumulées en kilomètres	
1	82,3	15	5,7	0,38
2	55,3	3	1,3	0,443
3	37,5	19	9,32	0,554
4	77,2	13	9,47	0,728
5	110,7	39	32,17	0,82
Exploitations avec distances étirées				
1	261,7	73	615,4	8,43
2	133,9	33	180,3	5,73
3	234,9	96	148,7	4,13
4	252,1	60	235,4	3,45
5	103,2	43	129,5	3,1

1.6 LE MORCELLEMENT PARCELLAIRE

Les exploitations du Nord Doubs sont très morcelées comme le présente la [carte de structuration des exploitations](#) : la taille moyenne des îlots déclarés s'élève à 3.1 ha, contre 5.2 ha pour l'ensemble du Doubs et 2.8 ha pour le Territoire de Belfort. Ce morcellement est lié à la proximité de la zone urbaine.

La zone la mieux structurée est la zone laitière des contreforts du Lomont. Les exploitations se sont maintenues et ont structuré leur parcellaire par des échanges. Ceci montre un certain dynamisme des exploitants, dans l'optique de simplifier l'exploitation des terres agricoles.

Sur la carte, on remarque que les communes de Montbéliard, Bethoncourt, Courcelles les Montbéliard et Bethoncourt paraissent les mieux structurées avec des tailles moyennes d'îlots de 7 à 31 ha. Sur ces communes, les surfaces agricoles déclarées et le nombre d'îlot sont faibles. Les exploitations de la zone sont très peu nombreuses et ont structuré leur parcellaire autour de leurs sièges, par reprise des terrains suite aux cessations d'activités. Par ailleurs, la zone de l'aérodrome de Courcelles regroupe des parcelles de grande taille (notamment une parcelle de 56 ha). Ces données spécifiques ne peuvent être utilisées pour une comparaison avec le reste du Nord Doubs.

Les données relatives au morcellement parcellaire permettent de comprendre les difficultés d'exploitation des agriculteurs. Un nombre important de parcelles entraîne des déplacements sur les routes (temps de déplacement et consommation énergétique plus importants), des investissements à multiplier (clôtures, points d'abreuvement), ainsi que des contraintes administratives, notamment dans le cadre des déclarations PAC. Dans les secteurs où le morcellement est important, la performance et le dynamisme des exploitations sont limités. Des aménagements fonciers permettraient une meilleure organisation.

	Taille moyenne des îlots PAC
Urbain et vallée du Doubs	3.4 ha
Plateau d'Ecot	3.3 ha
Plateau de Blamont	3.3 ha
Contreforts du Lomont	3.7 ha
Zone rurale Nord-Ouest	2.7 ha
Ensemble Nord Doubs	3.2 ha

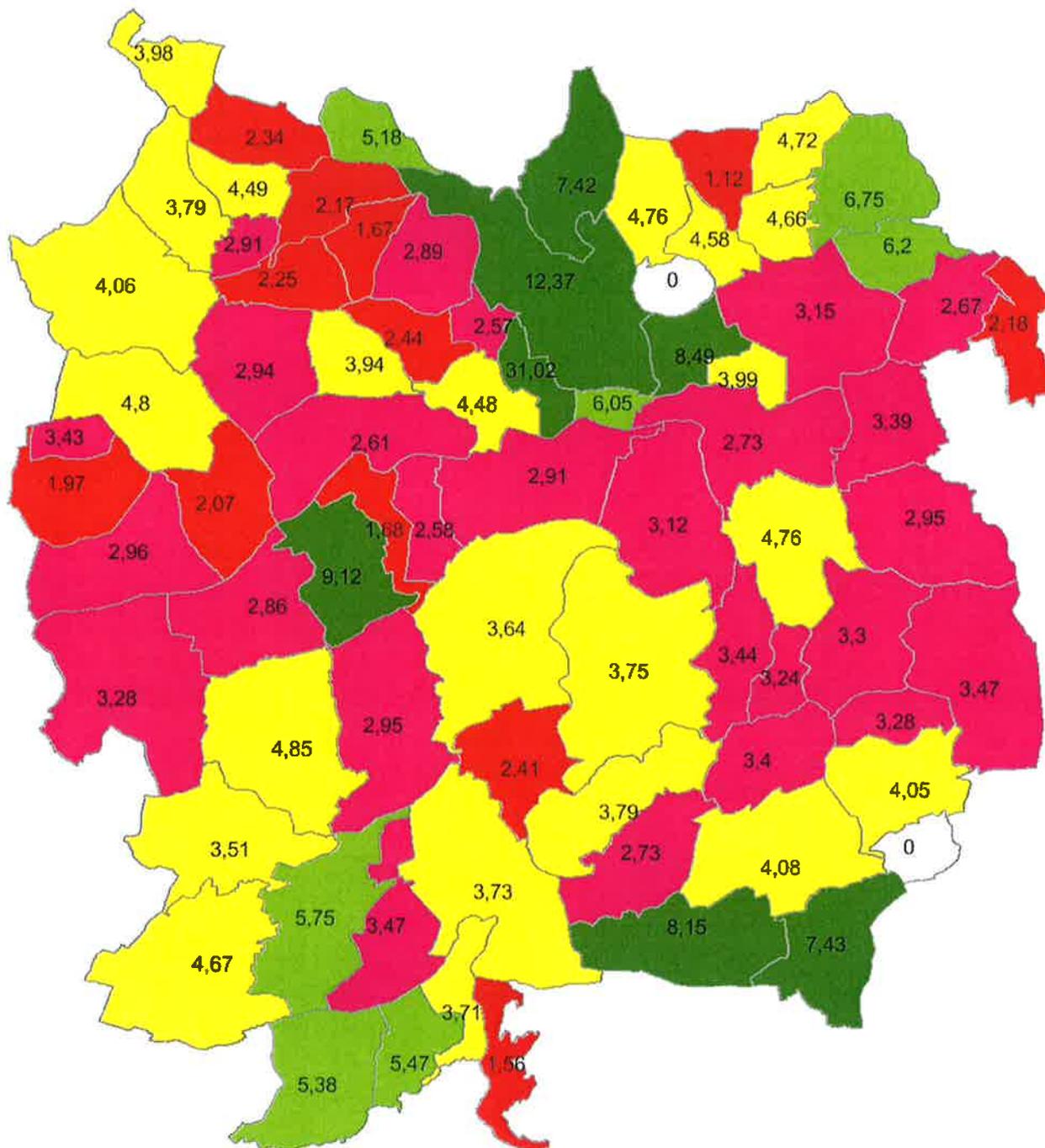
La zone la moins bien structurée est la zone rurale Nord-Ouest, pourtant un secteur dynamique. Les exploitants de cette zone recherchent des terrains à l'extérieur mais sont contraints par un parcellaire morcellé. La réorganisation du parcellaire peut traduire deux phénomènes opposés. Dans les communes où il ne reste plus qu'un ou deux exploitants, la réorganisation se fait par le vide, le nombre d'îlots se réduit avec la réduction du nombre d'exploitants. Dans les communes où il reste encore un nombre significatif d'exploitants, la nécessité de réorganiser est forte mais la concurrence vient parfois compliquer les possibilités d'échanges. La situation idéale est celle d'une commune dynamique mais où les agriculteurs sont capables de s'organiser pour améliorer leur parcellaire.

Les communes remembrées sont présentées sur la [carte du remembrement](#).

SCOT NORD DOUBS

Structuration des exploitations

Taille moyenne des îlots d'exploitation
 5,2 ha pour le département du Doubs
 3,1 ha pour le territoire du SCOT Nord Doubs

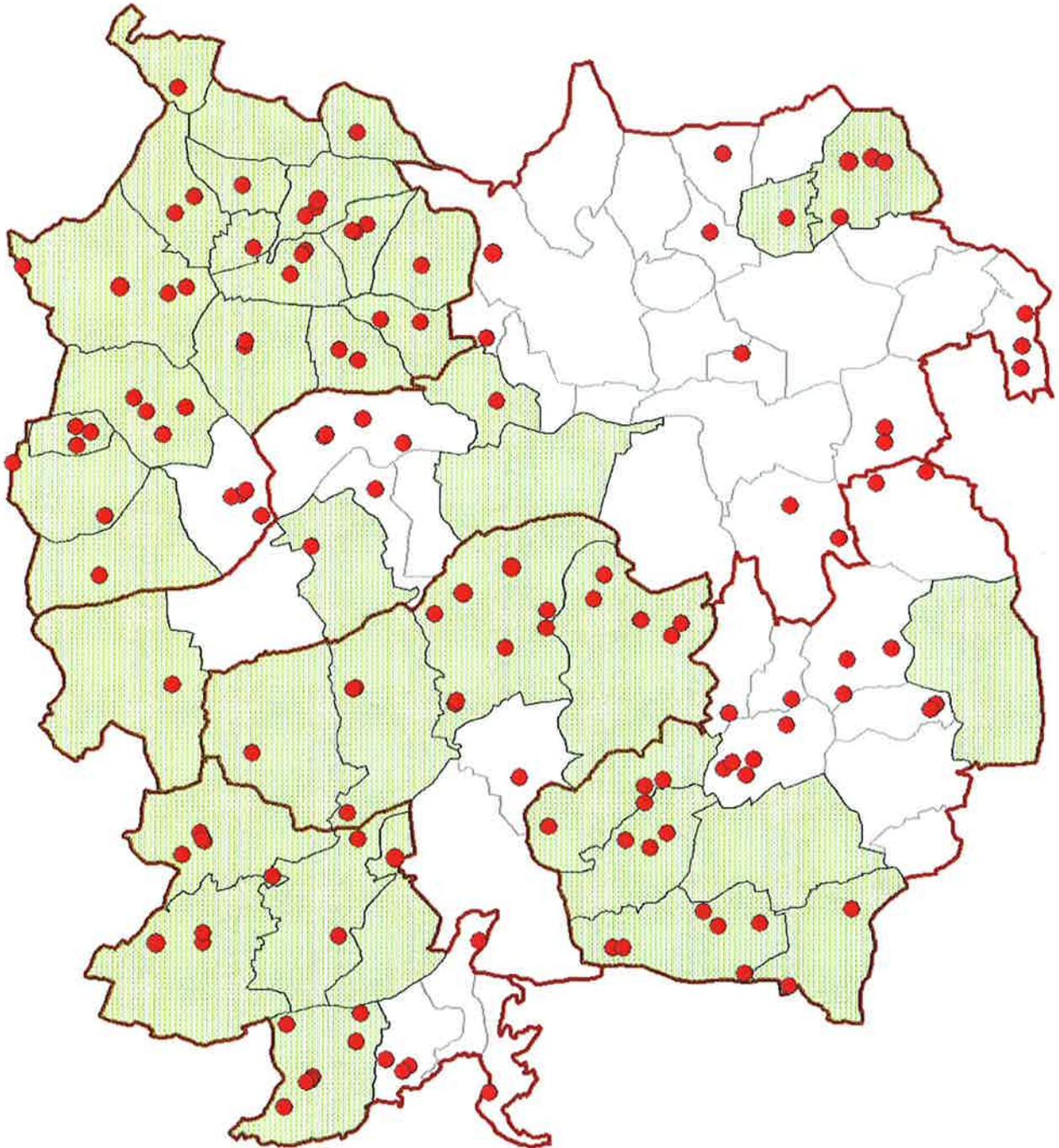


Taille des îlots d'exploitation par commune

- + de 7 ha par îlot
- de 5 à 7 ha par îlot
- de 3,5 à 5 ha par îlot
- de 2,5 à 3,5 ha par îlot
- de 1,1 à 2,5 ha par îlot

SCOT NORD DOUBS

COMMUNES AYANT FAIT L'OBJET D'UN REMEMBREMENT



● Exploitation agricole



Commune remembrée

1.7 LA VALEUR AGRONOMIQUE DES TERRES AGRICOLES

Appréciation de la valeur agronomique des parcelles et échelle d'interprétation.

L'estimation de la qualité d'un sol fait intervenir de nombreux facteurs : sa texture (argile, limon, sable), sa proportion en éléments grossiers, sa structure et sa profondeur.

L'approche agronomique habituelle à l'échelle d'une parcelle se fait principalement en utilisant la notion de Réserve Utile (RU). Cette valeur permet d'intégrer un bon nombre des facteurs cités ci-dessus et de donner une approximation de sa qualité agronomique. Elle représente la quantité d'eau retenue par le sol et que celui-ci peut restituer aux plantes, en vue de leur alimentation ou du transport des éléments nutritifs nécessaires à leur croissance (azote, phosphore, etc.).

Pour extrapoler cette approche à une échelle plus large, 2 notions sont combinées qui pour les sols et les productions habituelles de nos zones paraissent suffisantes : la profondeur de sol et l'hydromorphie.

Afin de simplifier la lecture des cartes et compte tenu de l'échelle d'interprétation 3 classes de valeurs sont définies :

- **Bonne** – correspondant aux sols aérés profonds exploités principalement en cultures, près de fauche ou pâtures vaches laitières relativement intensives.
- **Moyenne** – regroupant les sols aérés superficiels et les sols moyennement hydromorphes, eux aussi exploités en cultures ou en prairies de fauche ou de pâture.
- **Faible** – regroupant les sols très superficiels ou fortement hydromorphes exploités principalement en pâture extensive sauf dans certaines zones où des drainages ont été réalisés.

Pour réaliser ces cartes nous utilisons l'ensemble des données dont nous disposons :

- cartes d'aptitude à l'épandage,
- études pédologiques,
- cartes des sols,
- analyses de sols géolocalisées,
- cartes géologiques,....

La précision est variable suivant l'existence de ces études sur un territoire. Sur le département du Doubs, elle est relativement bonne sur tous les secteurs qui sont bien couverts par des approches à échelle réduite (vallée de la Loue, vallée du Drugeon, canton d'Audeux, zones de relances agronomiques, carte des terres agricoles de Besançon, captages Grenelle, plans d'épandages individuels ou collectifs notamment de STEP,...) et moyenne sur les autres zones.

Chaque îlot agricole (PAC ou non PAC) est caractérisé d'une valeur agronomique, l'approche conduit à lisser les disparités existantes au niveau infra-îlot. Seule une approche de terrain par sondages à la tarière permet de descendre à un niveau parcellaire. Ce n'est pas l'objet de la carte des valeurs agronomiques à l'échelle de la commune.

L'approche de la Valeur Agronomique des parcelles agricoles ne peut être dissociée d'une approche plus globale de « la valeur économique des espaces agricoles ».

La notion de valeur économique des espaces agricoles

La valeur économique des espaces agricoles est fortement liée à l'existence d'exploitations économiquement viables.

Certains espaces agricoles ont une **valeur intrinsèque** liée à leur capacité de production (**terres labourables à fort potentiel agronomique**, vignes, vergers), à leur place essentielle dans un système de production (prairies de fauche dans les systèmes d'élevage, pâtures proches des bâtiments en élevage laitier) ou encore à leur accessibilité et facilité d'exploitation.

Des signes distinctifs de qualité (AOC, IGP) et des équipements particuliers (drainage, irrigation) peuvent venir augmenter la valeur économique de ces terrains.

Cependant, dans l'activité d'une exploitation agricole, l'importance des terrains s'apprécie également par leur **valeur fonctionnelle** dans le système de production.

Une surface de pâtures, même sur des terres de faible valeur agronomique, peut être indispensable à une exploitation d'élevage extensif. Une atteinte, même minime, aux prés de fauche, peut remettre en cause un équilibre fourrager.

Prendre en compte des enjeux agricoles suppose donc d'intégrer ces deux aspects qui sont les composants indispensables au maintien d'une activité économique agricole viable sur un territoire. La valeur des terrains ne saurait donc s'apprécier uniquement sur la base d'une analyse pédologique : elle passe plutôt par une connaissance des exploitations et de leurs systèmes de production.

Enfin, les "droits à primes" agricoles et les "droits à produire" constituent un dernier volet de l'appréciation des enjeux économiques agricoles du territoire.

Liés à la terre et à l'exploitation, ils sont en effet indispensables à la formation d'un revenu, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC).

Toute perte de surface est susceptible de remettre en cause l'équilibre des droits à primes de l'exploitation et donc sa viabilité.

La valeur agronomique des terres agricoles ne peut donc à elle seule orienter la stratégie de gestion du territoire d'une commune.



SCOT NORD DOUBS

Carte de Valeurs Agronomiques des terres agricoles



Sols et valeurs agronomiques

P	Zone de sols profonds, supérieur à 35 cm à bonne réserve utile et aérés
S	Zone de sols superficiels, inférieur à 35 cm
MH	Zone de sols avec hydromorphie modérée
TS	Zone de sols très superficiels avec présence forte de dolines et d'affleurements
FH	Zone de sols avec une forte hydromorphie

2. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

2.1 DONNEES GENERALES

L'étude des sièges d'exploitation et des bâtiments peut se faire par différentes approches :

- D'après le registre parcellaire graphique, 193 exploitations gèrent des parcelles du Nord Doubs. 138 ont leur siège d'exploitation dans la zone. Les déclarants PAC ne sont pas tous des exploitants professionnels et certains professionnels, qui ne bénéficiaient pas historiquement des aides PAC, ne font pas de déclaration.
- D'après le recensement général agricole, 244 exploitations ont été enquêtées en 2010. Le recensement s'intéresse à toutes les exploitations, même de très petite taille et non professionnelles.
- Les données internes à la chambre interdépartementale d'agriculture permettent d'identifier les exploitations professionnelles qu'elles soient ou non déclarantes PAC. Ce sont ces données que nous utilisons. Elles sont au nombre de 141 (dont 6 double actifs) et sont reportées sur la [carte des bâtiments principaux des exploitations professionnelles](#). Ces exploitations sont décrites en annexe 7 (description des exploitations agricoles professionnelles).

Les résultats sont présentés par zone dans le tableau ci-dessous.

	Zone					Ensemble Nord Doubs
	Urbain et vallée du Doubs	Plateau d'Ecot	Plateau de Blamont	Contreforts du Lomont	Zone rurale Nord-Ouest	
Nombre d'exploitations	28	19	30	22	42	141
Nombre d'exploitants	34	25	39	30	63	191
Nombre d'exploitations individuelles	23	15	22	22	29	103
Nombre de sociétés à 2 associés et plus	5	4	8	8	13	38

Ces exploitations sont gérées par 191 exploitants agricoles. 27% des exploitations sont des sociétés.

L'analyse par commune montre que 19 communes n'ont plus de siège d'exploitation professionnelle (un quart des communes du Nord Doubs). Voir **données en annexe 4**.

La moyenne est de 1.8 exploitations par commune. Un tiers des communes accueille une exploitation. Les communes accueillant le plus de siège d'exploitations professionnelles sont Solemont et Mathay.

Selon la typologie, le secteur urbain et vallée du Doubs se démarque avec moins d'une exploitation par commune. Sur les autres zones, il y a entre 2 et 3 exploitations par commune.

	NOMBRE D'EA	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE MOYEN D'EA par communes
Urbain et vallée du Doubs	28	30	0,9
Plateau d'Ecot	19	6	3,2
Plateau de Blamont	30	14	2,1
Contreforts du Lomont	22	8	2,7
Zone rurale Nord-Ouest	42	19	2,2
SCOT	141	77	1,8



BD Ortho ©
© IGN - Paris 2006
Echelle : 1/65 000°



Saint-Maurice-Colombier



Villars-sous-Écot

Écot

Mathay

Mandeure

Bourguignon

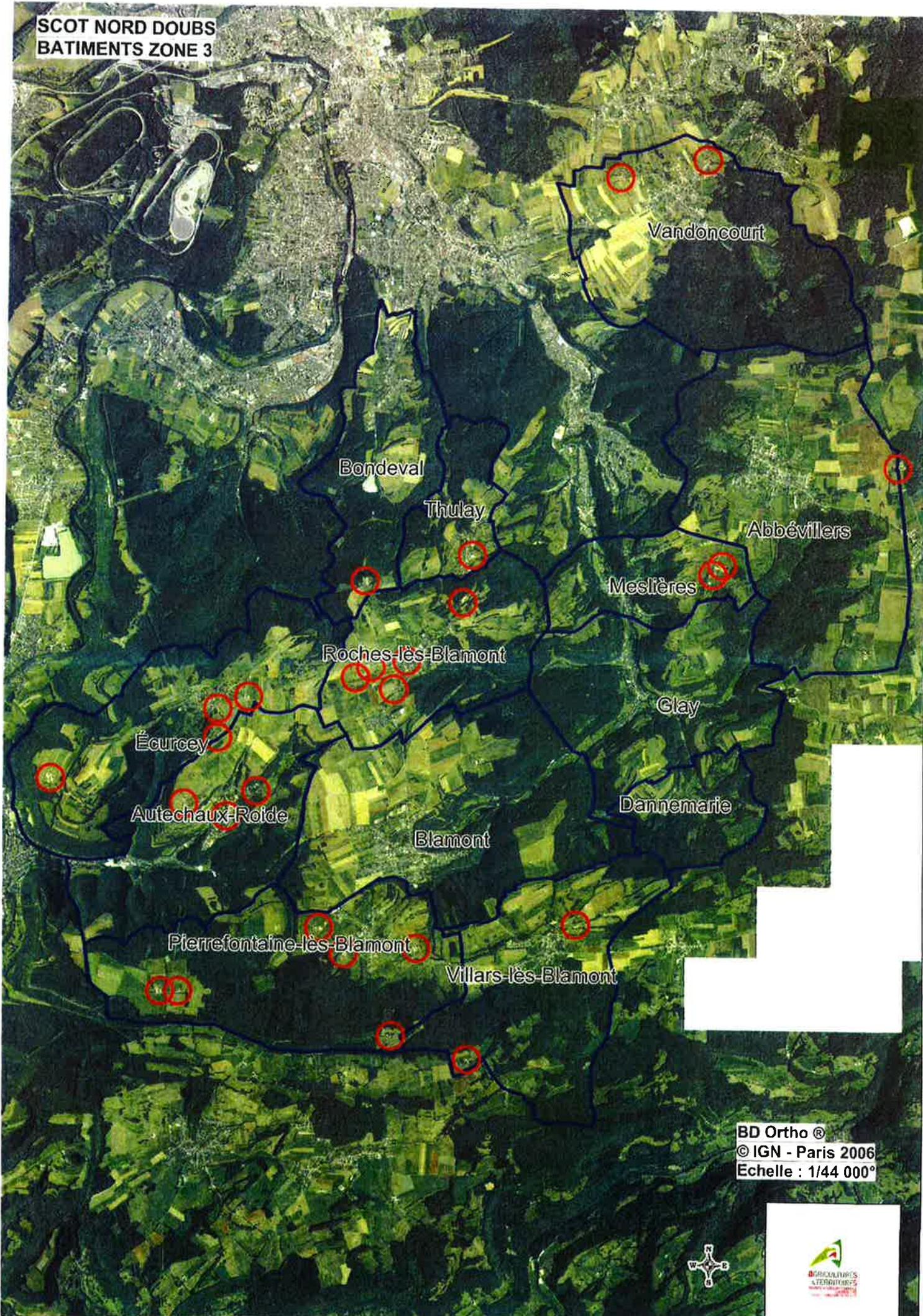
Pont-de-Roide



BD Ortho ©
© IGN - Paris 2006
Echelle : 1/70 000°



SCOT NORD DOUBS
BATIMENTS ZONE 3



BD Ortho ®
© IGN - Paris 2006
Echelle : 1/44 000°



SCOT NORD DOUBS
BÂTIMENTS ZONE 4



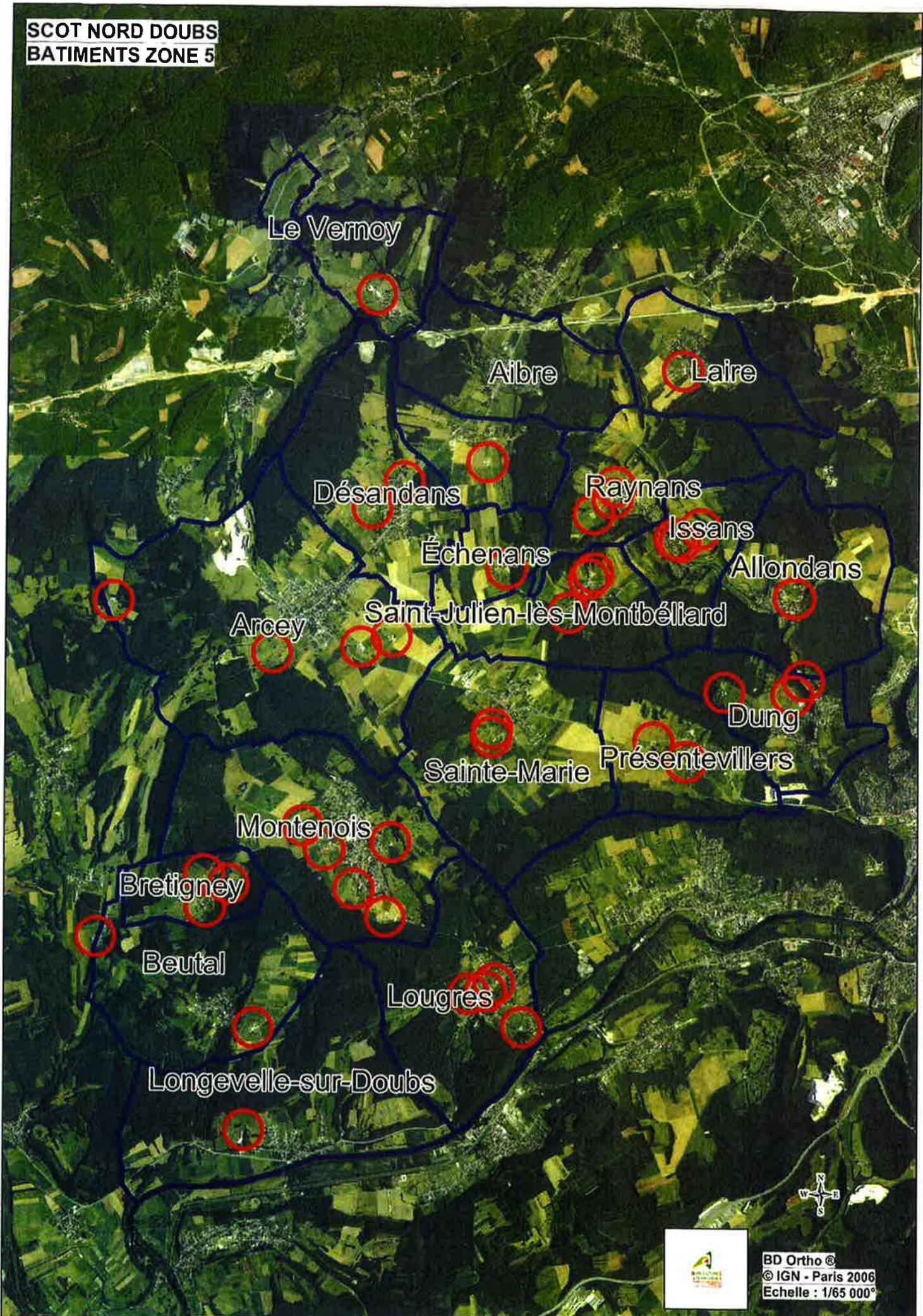
BD Ortho ©

© IGN - Paris 2006

Echelle : 1/34 000°



SCOT NORD DOUBS
BATIMENTS ZONE 5



BD Ortho ©
© IGN - Paris 2006
Echelle : 1/65 000°

2.2 LES STRUCTURES AGRICOLES ET LEURS EVOLUTIONS

a. Evolution du nombre d'exploitations

Nous disposons des informations du recensement général agricole (RGA), sur les bases des enquêtes réalisées par commune (244 exploitations en 2010). Nos données internes ne permettent pas d'évaluer les évolutions du nombre d'exploitations.

En 2010, le RGA recensait 244 exploitations, contre 309 en 2000. La baisse globale est donc de 21%.

Voir annexe 5.

Le détail, par zone d'étude, est le suivant :

	EA RGA 2010	EA RGA 2000	Evolution 2000 - 2010
Urbain et vallée du Doubs	64	85	- 25 %
Plateau d'Ecot	34	32	+ 6 %
Plateau de Blamont	57	73	- 22 %
Contreforts du Lomont	37	42	- 12 %
Zone rurale Nord-Ouest	52	77	- 32 %
SCOT	244	309	- 21 %

Le détail par zone apporte peu de précisions sur l'évolution globale des exploitations agricoles.

Sur le plateau d'Ecot, on constate une progression du nombre d'exploitations recensées dans le RGA. Sur la décennie écoulée, il y a effectivement eu une progression du nombre de petits élevages de loisir.

b. La dynamique d'installation des « Jeunes Agriculteurs »

37 installations, entre 2000 et 2014, ont bénéficié du programme d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, comme le présente [la carte des installations](#). Il s'agit des « installations aidées », devant répondre à un certain nombre de critères, notamment en termes de dimension économique de l'activité. Ces installations représentent 3.4% des installations aidées du Doubs.

- 23 installations entre 2000 et 2009 soit en moyenne 2.3 installations / an
- 14 installations entre 2010 et 2014 soit en moyenne 2.8 installations / an

La principale production est l'activité laitière. Depuis 2010, on constate une baisse des installations dans le domaine de polyculture-élevage traditionnel, et une hausse des installations sur d'autres productions (horticulture, ferme auberge, élevage allaitant, équin et ovins).

4 installations diversifiées ont été réalisées, ce qui représente 4.8% des installations aidées du Doubs.

ANNEE	NOMBRE D'INSTALLATIONS	Par zone					TYPES DE PRODUCTIONS
		Urbain et vallée du Doubs	Plateau d'Ecot	Plateau de Blamont	Contreforts du Lomont	Zone rurale Nord-Ouest	
2000	3			3			Lait
2001	3				1	2	Lait
2002	1				1		lait
2003	3				1	2	Lait (2) et maraichage
2004	2				1	1	Lait
2005	5			3	1	1	Lait
2006	1			1			Lait
2007	2				1	1	Lait
2008	1				1		Lait
2009	2	1			1		Lait
2010	1				1		Lait
2011	2			1		1	Lait et ferme auberge
2012	6		2		1	3	Divers élevage
2013	4	1		1		2	Lait (3) et horticulture
2014	1					1	lait
Total	37	2	2	9	10	14	polyculture-élevage laitier (32) et autres productions (5)
2000-2009	23	1	6	2	6	9	
2010-2014	14	3	4	3	2	1	

Le nombre d'installations est plus faible dans ce secteur que dans le reste du Doubs (nombre d'installation inférieure de 40%). A surface équivalente, le reste du Doubs a connu 60 installations sur la même période. Cette dynamique est par contre la même que dans le Territoire de Belfort.

Le trois zones d'étude où l'installation est plus forte sont le plateau de Blamont, les contreforts du Lomont et la zone rurale nord-ouest.

c. Localisation et densité des UTA

L'unité de travail annuel ou UTA (unité-travail-année) correspond au *Travail agricole effectué par une personne employée à plein temps pendant une année. Une UTA = 1 600 heures. Ces UTA sont présentés sur la carte de localisation et densité des UTA.*

Ces données sont collectées dans le cadre du recensement général agricole.

Le nombre d'UTA est en baisse depuis 2000 avec -8.5% d'UTA soit 31 unités de moins (de 363 à 332 UTA).

Au niveau du département, la baisse du nombre d'UTA est de 20%.

L'écart avec la moyenne départementale se justifie de la manière suivante :

- La commune de Valentigney accueille le siège d'activité des jardins d'Idées.

Les jardins d'IDÉES assurent la production et la livraison de légumes biologiques et permettent à des personnes en difficulté de bénéficier d'un contrat de travail. Les jardins d'IDÉES, chantier d'insertion, produisent des légumes certifiés en Agriculture Biologique (AB) et en assurent la livraison auprès d'un réseau d'adhérents-consommateurs. Ceux-ci reçoivent, chaque semaine, un panier de légumes frais sur le point de dépôt de leur choix.

Cette structure possède une main d'œuvre élevée : 70 personnes peuvent bénéficier d'un contrat de travail chaque année.

SCOT NORD DOUBS

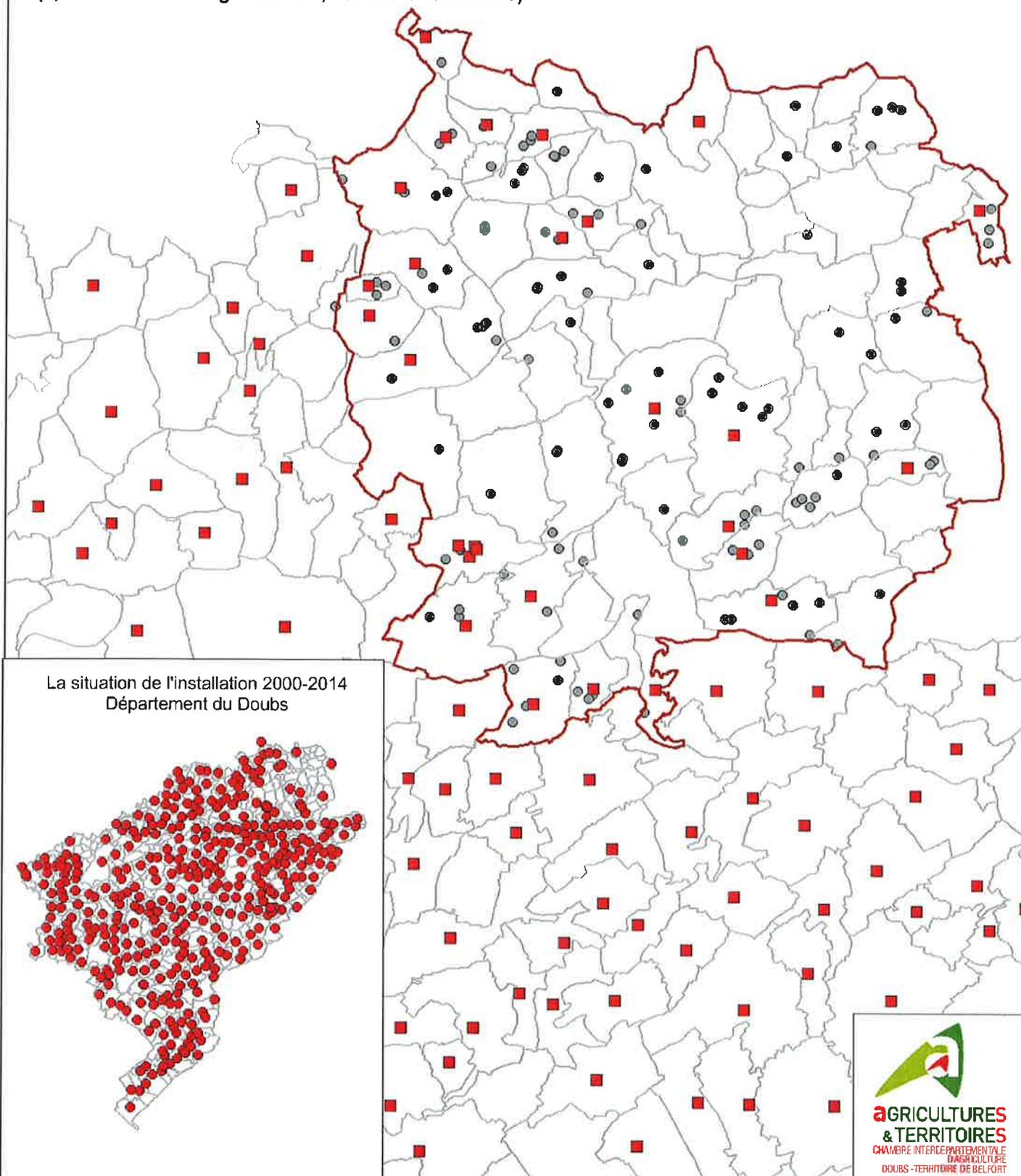
INSTALLATIONS 2000-2014

38 installations aidées entre 2000 et 2014
soit 3,4 % des installations aidées du Doubs (1 129)
4 installations diversifiées
soit 4,8 % des installations diversifiées du Doubs (83)

Par rapport au taux départemental il manque 23 installations
(5,4% du territoire agricole et 3,4 % des installations)

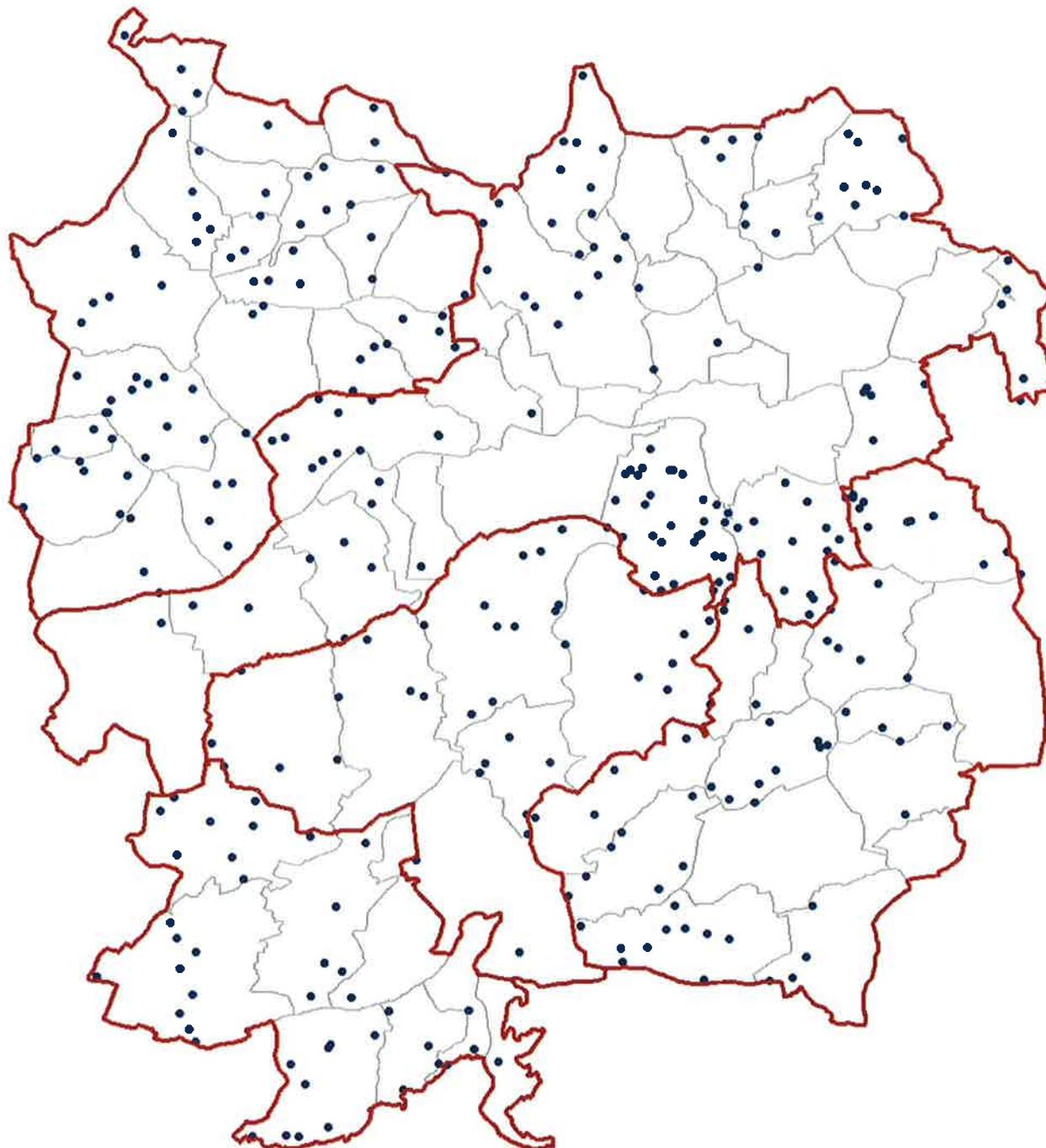
● Exploitations agricoles 2014

■ JA installés 2000-2014



SCOT NORD DOUBS LOCALISATION ET DENSITE DES UTA

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.



Nombre UTA 2000 = 363

Nombre UTA 2010 = 332 => baisse de -8,5 %

La baisse des UTA au niveau département = - 20 %

Mais si on enlève l'effet "Jardins d'Idées" la baisse au niveau SCOT Nord Doubs est de -16,8 %.

Densité des UTA

■ 1 point = 1 UTA

Ceci augmente fortement le nombre d'UTA présentes sur la zone. Si l'on retire l'effet « jardins d'Idées », la baisse du nombre d'UTA est de 16.8%, ce qui reste moins important que sur l'ensemble du département.

- La baisse des UTA a certainement connu une baisse plus importante dans les années antérieures à 2000. Ainsi, les UTA restants ont davantage résisté sur la dernière décennie. Par ailleurs, les structures en place ont développé de nouveaux modes de production, qui nécessitent parfois une main d'œuvre importante (pour la transformation, la vente...).

d. Age des chefs d'exploitation

Les données du registre parcellaire graphique permettent de connaître les tranches d'âge des exploitants des surfaces déclarées. [Voir carte du parcellaire par tranche d'âge.](#)

Ces tranches d'âges sont les suivantes :

- moins de 40 ans
- 40 - 50 ans
- 50 - 60 ans
- plus de 60 ans

Par zone d'étude, les surfaces exploitées par tranche d'âge sont les suivantes :

Zone	- 40 ans	40 - 50 ans	50 - 60 ans	+ 60 ans
Urbain et vallée du Doubs	544	1163	968	150
Plateau d'Ecot	331	704	302	183
Plateau de Blamont	867	439	815	148
Contreforts du Lomont	557	898	469	40
Zone rurale Nord-Ouest	1021	1146	867	339
Nord Doubs	3320	4350	3421	861
% du nord Doubs	28 %	36%	29%	7%

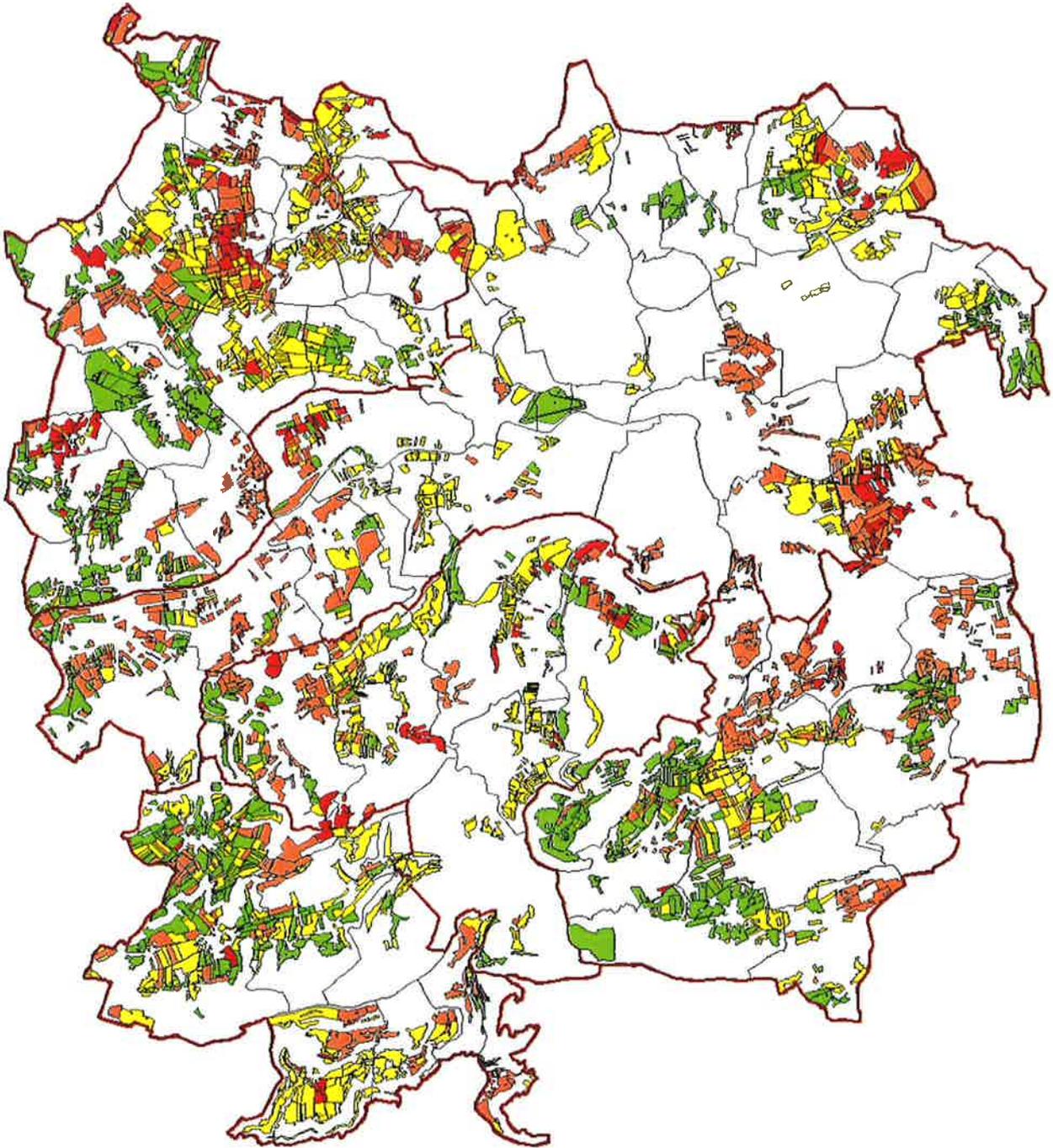
La surface est majoritairement exploitée par des agriculteurs de moins de 50 ans : 64% des surfaces du Nord Doubs sont concernées. Ce pourcentage est inférieur aux taux constatés sur d'autres territoires du Doubs : il est de 82% sur le Pays du Doubs Central et de 76% sur le SCOT de Besançon.

36% des surfaces sont exploitées par des agriculteurs ayant plus de 50 ans.

Les exploitants de plus de 60 ans en 2011 exploitent 7% des terres. Ces surfaces sont pour la plupart déjà reprises par d'autres exploitants, en 2015. Elles sont représentées sur [la carte de pérennité et parcelles agricoles.](#)

L'étude des surfaces potentiellement libérées à court terme permet d'envisager les potentielles transmissions dans le cadre d'installations notamment. Il est possible, sur certaines zones, de coupler cette analyse avec le potentiel agronomique des sols pour envisager des activités de types maraichères par exemple.

SCOT NORD DOUBS PERENNITE ET PARCELLES



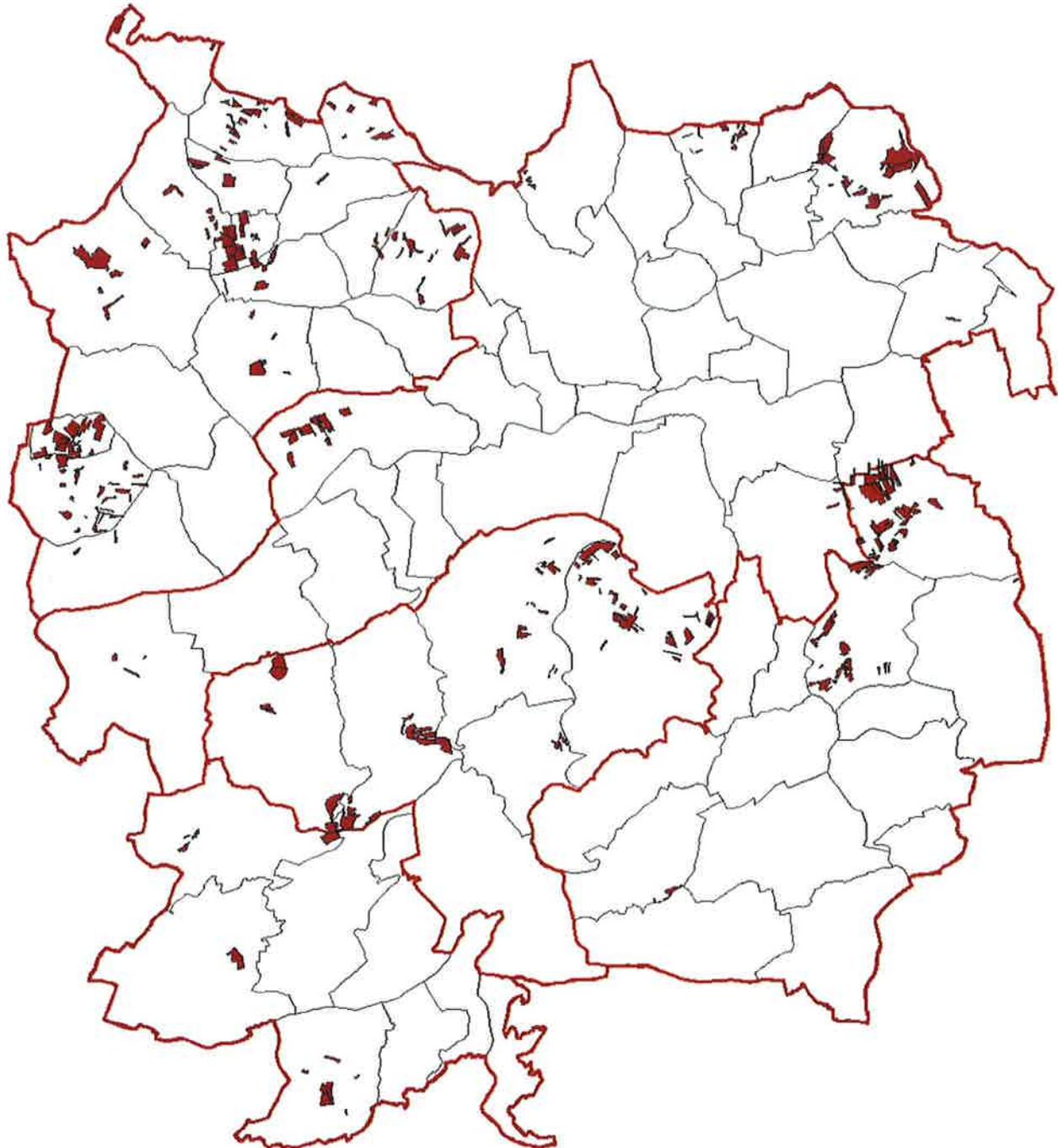
Carte du parcellaire par tranches d'âge

-  Moins de 40 ans
-  40 ans - 50 ans
-  50 ans - 60 ans
-  + 60 ans



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE
DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT

SCOT NORD DOUBS PERENNITE ET PARCELLES



 Parcelles exploitation dont le CEA à + de 60 ans
860 ha soit 7,2 % de la surface

Répartition autres catégories

Parcelles exploitations CEA à - 40 ans = 27,8 %

Parcelles exploitations CEA à entre 40 et 50 ans = 36,4 %

Parcelles exploitations CEA à entre 50 et 60 ans = 28,6 %

3. LES ACTIVITES AGRICOLES

3.1 LES ORIENTATIONS DES EXPLOITATIONS

a. Les activités de polyculture / élevage

Les orientations agricoles par commune sont représentées par une carte simplifiée.

L'élevage laitier est l'activité la plus représentée avec environ 80 exploitations concernées, soit environ la moitié des exploitations agricoles. Une trentaine d'exploitations valorisent leur lait dans la filière comté (secteur des contreforts du Lomont et du plateau de Blamont principalement).

On recense également environ 22 exploitations d'élevage de bovins allaitants, 3 élevages ovins, 1 élevage caprin, 5 élevages de volailles et 5 élevages porcins. Les élevages équin, éventuellement avec une activité de centres équestres (5 centres équestres), sont au nombre de 16. On recense également un chenil.

15 exploitations ont une activité de polyculture (céréales et herbe), associée ou non à une entreprise de travaux agricoles (6 exploitations).

On recense également 6 exploitations pratiquant une activité maraichère et/ou horticole.

Une particularité du secteur par rapport au reste du Doubs est la diversité des productions et le développement des circuits courts de commercialisation.

Plusieurs activités d'élevage peuvent coexister sur une même exploitation, ce qui explique l'écart entre la somme des activités et le nombre total d'exploitations de la zone.

Le nombre total d'UGB s'élève à 7614. En 10 ans, la baisse est de 11.4%, contre 4,7% pour l'ensemble du Doubs. Ces UGB sont localisés sur la carte des élevages et unités gros bovins.

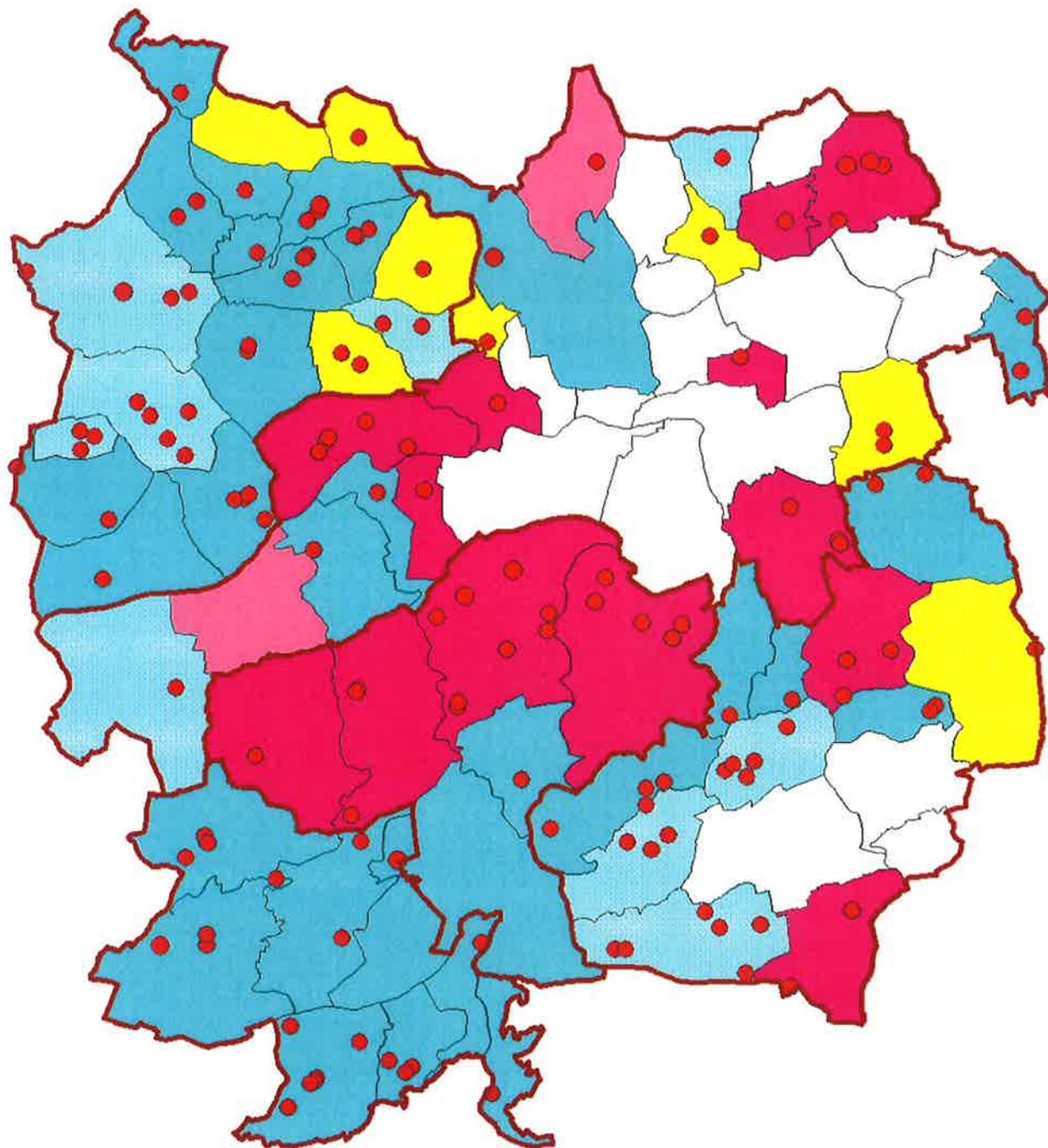
La baisse est plus marquée sur cette zone car le nombre d'exploitations a plus fortement diminué et celles-ci ont orienté leur activité vers d'autres activités que l'élevage.

Par zone d'étude, les orientations dominantes sont les suivantes :

		Zone					Ensemble Nord Doubs
		Urbain et vallée du Doubs	Plateau d'Ecot	Plateau de Blamont	Contreforts du Lomont	Zone rurale Nord-Ouest	
Nombre d'exploitations		28	19	30	22	42	141
ORIENTATIONS	Polyculture élevage	17	13	29	22	31	112
	Dont élevage bovin laitier	9	9	19	20	23	80
	% d'EA laitières	32%	47 %	63 %	91 %	54 %	56 %
	Polyculture	5	3	1	0	6	15
	autres	6	3	0	0	5	14

SCOT NORD DOUBS

ORIENTATIONS AGRICOLE PAR COMMUNE



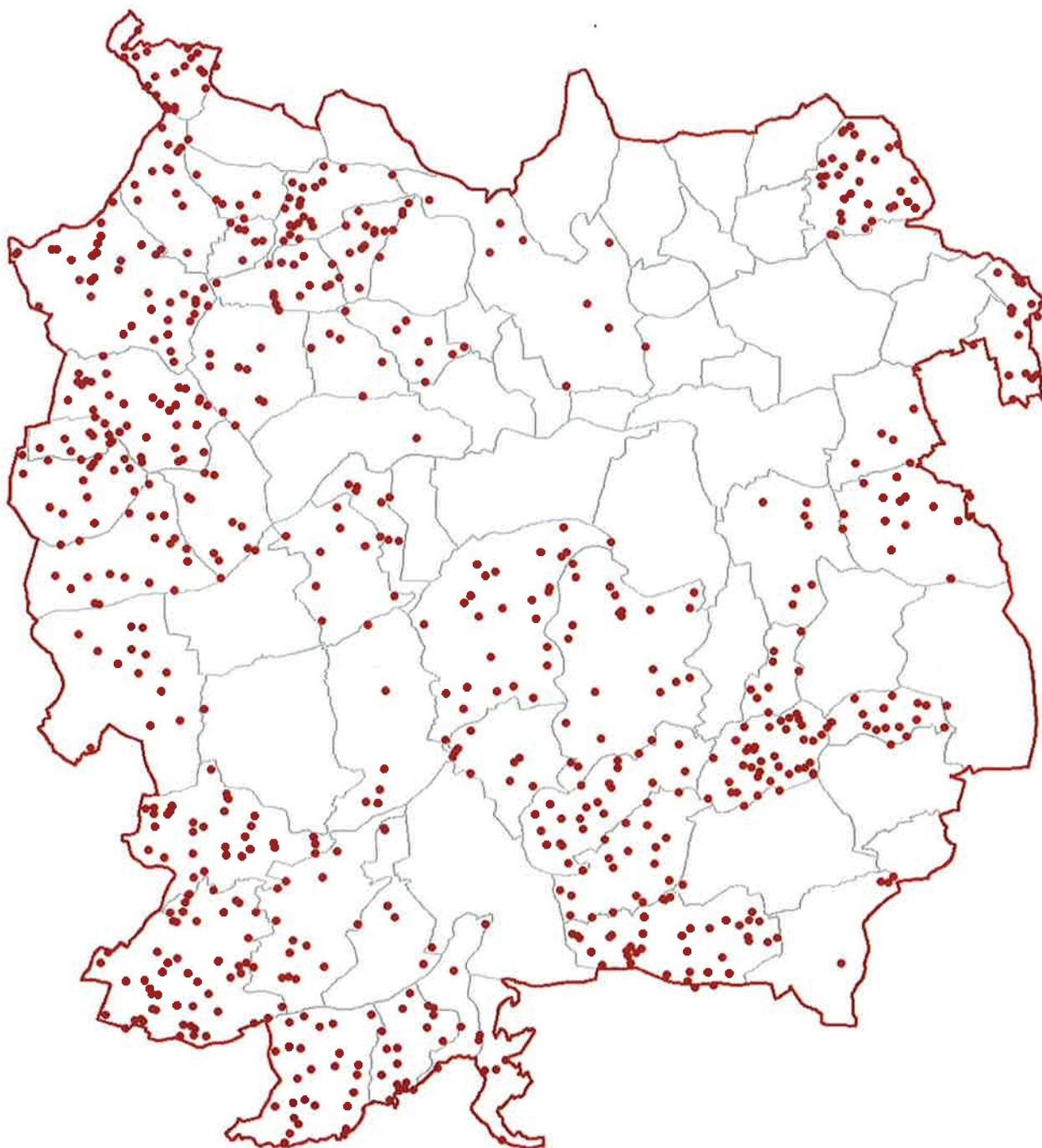
Orientations des exploitations par commune

- 
-  Bovins Viande - Bovins Lait
-  Cultures
-  Systèmes diversifiés
-  Horticulture
-  Bovins lait



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE
DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT

SCOT NORD DOUBS ELEVAGES ET UNITES GROS BOVINS (UGB)



Nombre d'UGB 2013 = 7 614
En 10 ans baisse de 11,4 % des UGB
la baisse départemental est de -4,7 %

Densité d'ugb par commune

■ 1 point = 10 UGB

b. Les activités de diversification

Le Nord Doubs est desservi par l'axe autoroutier et traversé par l'Euro Vélo 6 de Nantes à Budapest, éléments importants pour le tourisme. Le Nord Doubs dispose d'atouts naturels : vallée du Dessoubre, Vallée du Doubs, plateau de Blamont, campagne ordinaire... et également d'atouts industriels et historiques : Musée Peugeot, Château de Montbéliard, fort du Lomont... Ces éléments sont des opportunités qui ne sont pas suffisamment saisies par la profession agricole. L'offre en hébergement est faible avec seulement une ferme auberge à Dung, et une chambre d'hôte à Solemont. Il n'existe pas de camping à la ferme sur la zone.

L'offre en matière de circuits de proximité est présente mais pas suffisamment développée. Les producteurs identifiés sur la zone ont suffisamment de débouchés et l'offre de points de vente ne pourrait progresser qu'avec de nouveaux producteurs.

On peut noter la présence d'un verger conservatoire « la Damassine » à Vandoncourt, espace public, à vocation pédagogique et ludique, disposant de divers équipements : pressoir, miellerie, cuisine, espaces d'animation et de conférences...

Aucun exploitant agricole ne propose d'accueil pédagogique sur la zone.

La liste des points de vente (non exhaustive) est la suivante. Ces points de vente sont reportés sur [la carte des circuits de proximité du Nord Doubs](#).

TYPE DE PRESTATION	COMMUNE	NOM	Production
Hébergement	Dung	Le Sainans	Ferme auberge
	Solemont	Ferme du Mont	Chambre d'hôte
Produits de la ferme	Montbéliard	Fromagerie	
	Bethoncourt	Serres Drezet	horticulture
	Noirefontaine	Fromagerie « les fruitières du Lomont »	
	Bavans	Mougin Catherine	volaille
	Bavans	Les jardins d'idée	maraichage
	Bavans	Christophe Ietondelle	pépinière
	Hérimoncourt	Ferme Grosrenaud	fromage de chèvre
	Lougres	Legris arnaud	maraichage
	Meslière	Gaec voireuchon	volaille bio
	Remondans-vaivre	Ferme des Coquelicots - Alexandre schamm	Fromage de chèvre
	Seloncourt	Sylvie Daval	volailles
	Saint Julien les Montbéliard	Camos Eric	veaux
	Désandans	Ferme de la Voivre	Légumes en libre cueillette
	Roches les Blamont	Gaec Monnot	Viande bovine
	Villars les Blamont	Geneviève Farey	Volailles et porcs
	Mandeure	Brand Jean-Maurice	volailles
	Montbéliard	Ferme du Mont Chevis	Lait cru
	Berche	Mange Eric	Produits apicoles
	Bourguignon	Rudijardin	pépinière

TYPE DE PRESTATION	COMMUNE	NOM	Production
Centre équestres :	Mathay	L'éperon de Mathay	
	Brognard	L'écurie des Cotottes	
	Seloncourt	Ferme équestre les Minimes. Philippe Vernerey	
	Montenois	Le manège de Montenois	
	Dung	Equivalrupt	
Chenil	Villars Sous Ecot	Elevage du Clos Bourgeois	

Nombre d'exploitations diversifiées par zone :

Zone	Nombre d'exploitations	Nombre d'EA en circuit de proximité	% d'exploitations diversifiées
Urbain et vallée du Doubs	28	9	32 %
Plateau d'Ecot	19	4	21 %
Plateau de Blamont	30	4	13 %
Contreforts du Lomont	22	2	9 %
Zone rurale Nord-Ouest	42	6	14 %

Dans les communes les plus urbanisées, les circuits de proximité se sont développés et atteignent environ 30% des exploitations.

De nombreux sites internet sont accessibles pour tous ces points de vente.

Le réseau "Bienvenue à la Ferme"

Il est composé :

- d'agriculteurs adhérents ;
- de relais "Bienvenue à la Ferme" régionaux et départementaux qui, dans chaque département et dans chaque région, conseillent les agriculteurs dans leur activité, garantissent la qualité des produits et activités, informent sur les possibilités d'accueil et d'activités sur les exploitations, assurent la promotion du réseau ;
- et d'un service de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture qui a pour objectifs :
 - o le développement de la marque "Bienvenue à la Ferme", propriété de l'APCA ;
 - o le développement des relations avec les autres partenaires du tourisme rural ;
 - o la communication nationale de la marque ;

l'animation des relais "Bienvenue à la Ferme" ;

- o la représentation des intérêts du réseau Bienvenue à la ferme auprès des Pouvoirs Publics.

Le principal objectif du réseau Bienvenue à la Ferme est de valoriser les prestations touristiques proposées par les agriculteurs, réparties autour de trois grands thèmes : la gastronomie, l'hébergement et les loisirs, pour des prestations très variées (ferme-auberge, vente de produits de la ferme, gîte rural, pêche, camping à la ferme, ferme-équestre, ...).

Chaque formule d'accueil est régie par un cahier des charges qui définit notamment l'activité, les conditions d'accès et d'usage de la marque et les obligations de l'agriculteur pour garantir à la clientèle un service de qualité.

A ce jour près de 138 exploitations franc-comtoises adhèrent à ce réseau national.

Parmi elles, nous comptons 4 exploitations sur le territoire du Nord Doubs.

- Ferme du Mont, Chambre d'hôte à Solemont ;
- Ferme des Coquelicots, Produits fermiers (lait vache et chèvre) à Remondans-Vaivre ;
- Ferme auberge du Sainans à Dung ;
- Ferme équestre les Minimes à Seloncourt.

Un des enjeux pour la zone sera de mettre en valeur ses offres et de les développer notamment en matière d'accueil pédagogique, inexistant sur la zone.

c. L'agriculture biologique

Les exploitants en agriculture biologique sont identifiés sur la carte de l'agriculture biologique.

La zone regroupe quelques producteurs en lait standard bio, collectés par Lactalis, et concentrés dans certaines communes : Meslières, Pierrefontaine les Blamont, Roches Les Blamont (sur le circuit de collecte), avec des conversions assez récentes pour certains (2009) et des proportions plus ou moins importantes de céréales dans le parcellaire. Les jardins d'idées, ont une activité maraichère conduite en agriculture biologique. Le potentiel de développement du lait bio dans le secteur est à étudier avec l'arrivée de Biolait dans le Territoire de Belfort, qui pourrait peut-être collecter des producteurs du Nord du Doubs.

On note que certaines de ces exploitations ont développé un atelier de diversification :

- Gaec Voireuchon à Meslières qui fait aussi des volailles en plus du lait
- Ferme des Coquelicots à Remondans Vaivre qui fabrique des fromages de chèvre,
- Gaec Monnot qui vend de la viande en direct
- EARL du Haut des Bois qui vend du lait frais en direct

La commune de Roches les Blamont a 70% des terrains engagés en bio, notamment sous l'impulsion de la communauté de communes des Balcons du Lomont qui s'engage en faveur de l'environnement (petit marché bio organisé chaque année par exemple).

On trouve aussi un des rares céréaliers bio du Doubs sur la commune d'Ecot.

Des projets en maraîchage semblent se profiler sur la zone mais la recherche de terrain est très difficile. La connaissance des transmissions d'activités est une étape importante pour permettre l'installation de jeunes, sur des activités traditionnelles ou de diversification.

Economie de grandes filières, filières locales, circuits courts et services, se combinent sur le Nord Doubs.

Le Bio dans cette zone en partie hors de la zone AOC Comté peut représenter un atout de développement pour des filières comme le lait, la viande, les céréales ou les légumes.

CIRCUITS DE PROXIMITE NORD DOUBS

-  Centres Equestres
-  Produits de la Ferme
-  Chambres d'hôtes
-  Chenil

- 1 BRAND Jean Maurice
PRODUITS DE LA FERME - VOLAILLES
- 2 CAMOS Eric
PRODUITS DE LA FERME - VEAUX
- 3 DAVAL SYLVIE
PRODUITS DE LA FERME - VOLAILLES
- 4 EARL DU BLEU MONT FONQUERNIE
CHAMBRES TABLES D'HOTES - RESEAU BAF
- 5 EARL DU SAINANS
CHAMBRES TABLES D'HOTES - RESEAU BAF
- 6 ELEVAGE DU CLOS BOURGEOIS
CHENIL
- 7 FAREY GENEVIEVE
PRODUITS DE LA FERME - VOLAILLES ET PORCS
- 8 FERME DES COQUELICOTS SCHAMM ALEXANDRE
PRODUITS DE LA FERME - FROMAGES
- 9 FERME EQUESTRE DES MINIMES VERNERREY PHILIPPE
CENTRE EQUESTRE - RESEAU BAF
- 10 FROMAGERIE DE MONTBELIARD
PRODUITS DE LA FERME
- 11 GAEC DE LA VOIVRE
PRODUITS DE LA FERME
- 12 LEGUMES A CUEILLIR
GAEC DU MONT CHEVIS
- 13 GAEC MONNOT
PRODUITS DE LA FERME - VIANDE EN CAISSETTE
- 14 GAEC VOIREUCHON
PRODUITS DE LA FERME - VOLAILLES BIO
- 15 GROSRENAUD DANIEL
PRODUITS DE LA FERME - FROMAGES DE CHEVRES
- 16 L'EPERON DE MATHAY M. LOCQUEGNIES
CENTRE EQUESTRE
- 18 LEGRIS ARNAUD
PRODUITS DE LA FERME - MARAICHAGE
- 19 LES FRUITIERS DU LOMONT
PRODUITS DE LA FERME
- 20 LES JARDINS D'IDEES
PRODUITS DE LA FERME - MARAICHAGE
- 21 LETONDELLE CHRISTOPHE
PRODUITS DE LA FERME - PEPINIERE
- 22 MANEGE DE MONTENOIS
CENTRE EQUESTRE
- 23 MANGE ERIC
PRODUITS DE LA FERME - APICULTURE
- 24 MOUGIN CATHERINE
PRODUITS DE LA FERME - VOLAILLES
- 25 SARL LES ECURIES DES COTOTTES
CENTRE EQUESTRE
- 26 SARL LES SERRES DREZET
PRODUITS DE LA FERME - HORTICULTURE
- 27 EQUIVALRUPT
CENTRE EQUESTRE
- 28 BARTHELEMY BRUNO
PRODUITS DE LA FERME - HORTICULTURE

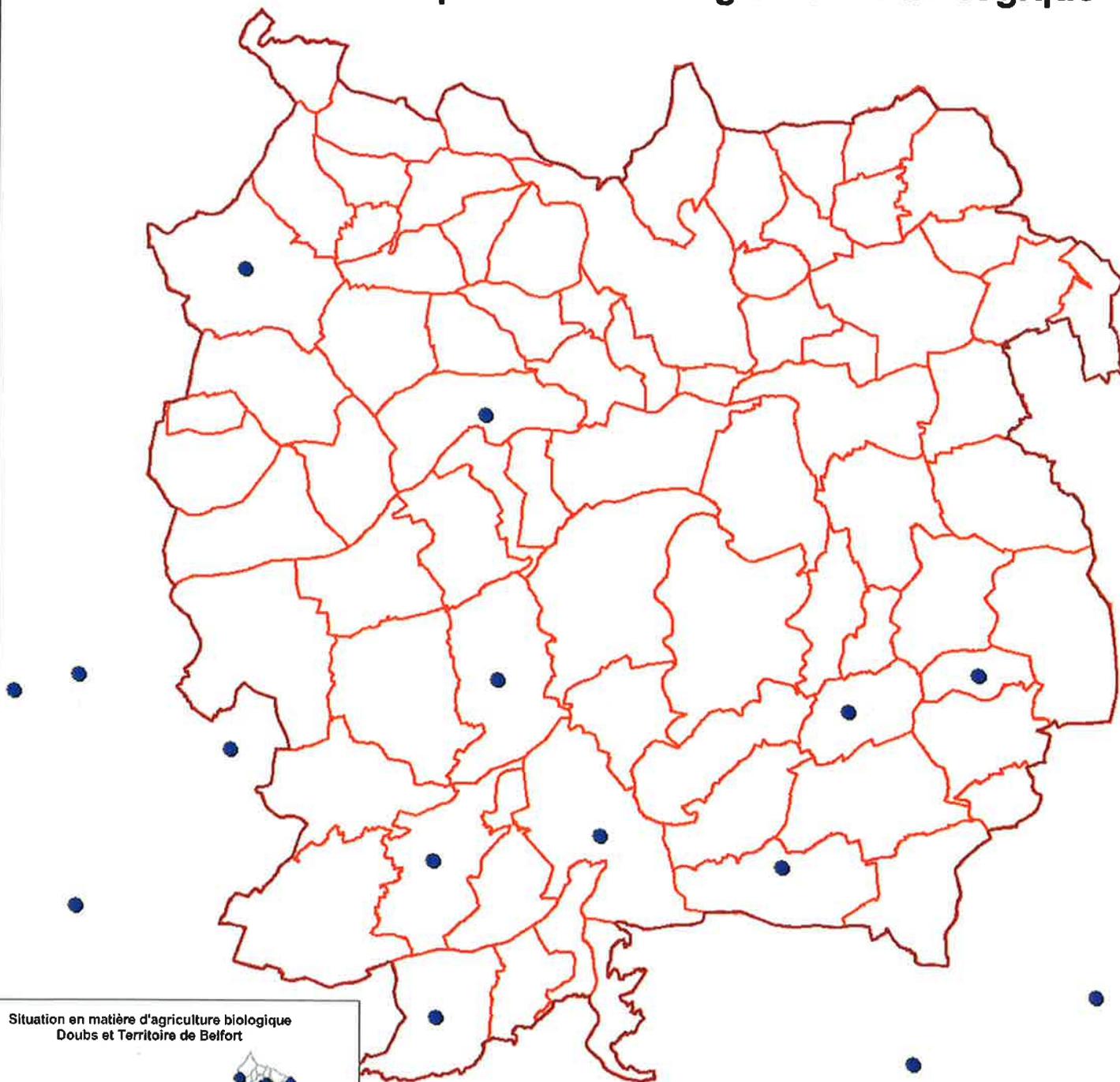
* BAF = Membres du réseau Bienvenue à la Ferme



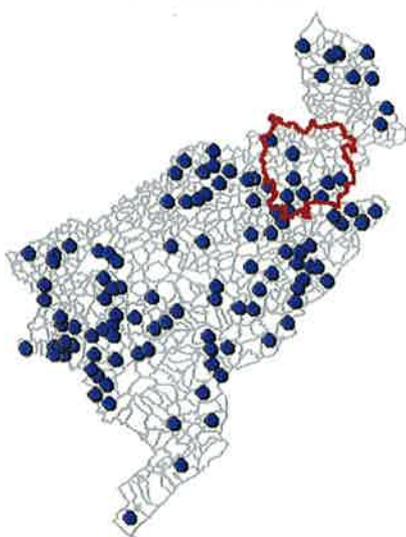
BD Ortho®
© IGN - Paris 2006
Echelle : 1/100 000*

SCOT NORD DOUBS

Localisation des exploitations en agriculture biologique



Situation en matière d'agriculture biologique
Doubs et Territoire de Belfort



157 exploitations et 9 400 ha soit 6,2% des exploitations
et 3,8 % de la SAU

10 exploitations en agriculture biologique
pour 820 ha soit 7,2% des exploitations et
6,7% de la SAU

● Exploitation agri-bio

3.2 REPARTITION ENTRE LES SURFACES FOURRAGERES ET LES CULTURES

Les données estimées sont les surfaces PAC déclarées en 2011. Ces surfaces représentent 12 027 ha dont :

- 4328 ha de cultures soit 36% de la SAU.
- 2028 ha de prairies temporaires soit 17% de la SAU
- 5 597 ha de prairies permanentes soit 47% de la SAU.

Ces surfaces sont présentées sur la carte des cultures et prairies.

Les surfaces non déclarées représentent 2400 ha, principalement en prairie.

Le pourcentage de prairies permanentes dans la SAU est inférieur à la moyenne départementale du Doubs d'environ 68% en 2011 et identique à la moyenne départementale du Territoire de Belfort de 46%.

La répartition entre cultures et prairies est liée à l'historique de polyculture élevage, elle-même conditionnée par le relief et le climat de la zone.

Une exploitation de polyculture-élevage de la zone basse du Doubs (conditions équivalentes dans le Territoire de Belfort ou en Haute Saône), va réfléchir son assolement en fonction de ses besoins pour l'alimentation du troupeau :

- des surfaces sont exploitées en herbe pour le pâturage ou la fauche,
- les cultures de maïs ensilage, orge, blé servent également à l'alimentation du troupeau mais également de litière (paille de céréales)
- Les surfaces restantes seront destinées aux cultures de vente.

Une fois les besoins établis, la réflexion de la localisation des prairies et cultures dépendra de critères techniques : éloignement par rapport au siège, qualité agronomique des sols, relief, morcellement parcellaire...

Aussi, les pâturages des vaches laitières seront situés à proximité du bâtiment pour limiter les déplacements à l'occasion des deux traites quotidiennes. Les pâtures des vaches prêtes à vêler seront peu éloignées du bâtiment pour faciliter la surveillance des vêlages et pour limiter les déplacements pour apporter l'eau en pâture.

Sur les contreforts du Lomont, les conditions de relief et d'altitude ont limité la progression des cultures de vente. Les agriculteurs, dont l'orientation principale est l'activité laitière, exploitent davantage leurs parcelles en prairies. L'alimentation des vaches par le pâturage ou le foin est d'ailleurs une des règles du cahier des charges de l'AOC Comté, qui concerne 17 communes du Nord Doubs.

Sur la zone rurale Nord-Ouest, les exploitations ont davantage développé les cultures de vente. La disparition des sites d'élevage, le regroupement des exploitations, la mécanisation, la politique agricole, les pertes foncières... ont peu à peu orienté les modèles d'exploitation vers davantage de cultures. Toutefois, l'historique d'élevage et les conditions d'exploitation ont tout de même permis le maintien d'une surface significative de prairie.

Cette mosaïque de cultures et de prairie est intéressante en matière de paysage et de grands équilibres écologiques (trame verte et bleu, refuge et alimentation

de la faune...). La diversité des exploitations (polyculture, élevages divers...) et la présence de sites d'élevage sont un enjeu majeur pour le maintien d'une mosaïque de prairies et de cultures représentée sur la carte de part des cultures dans la SAU, par commune.

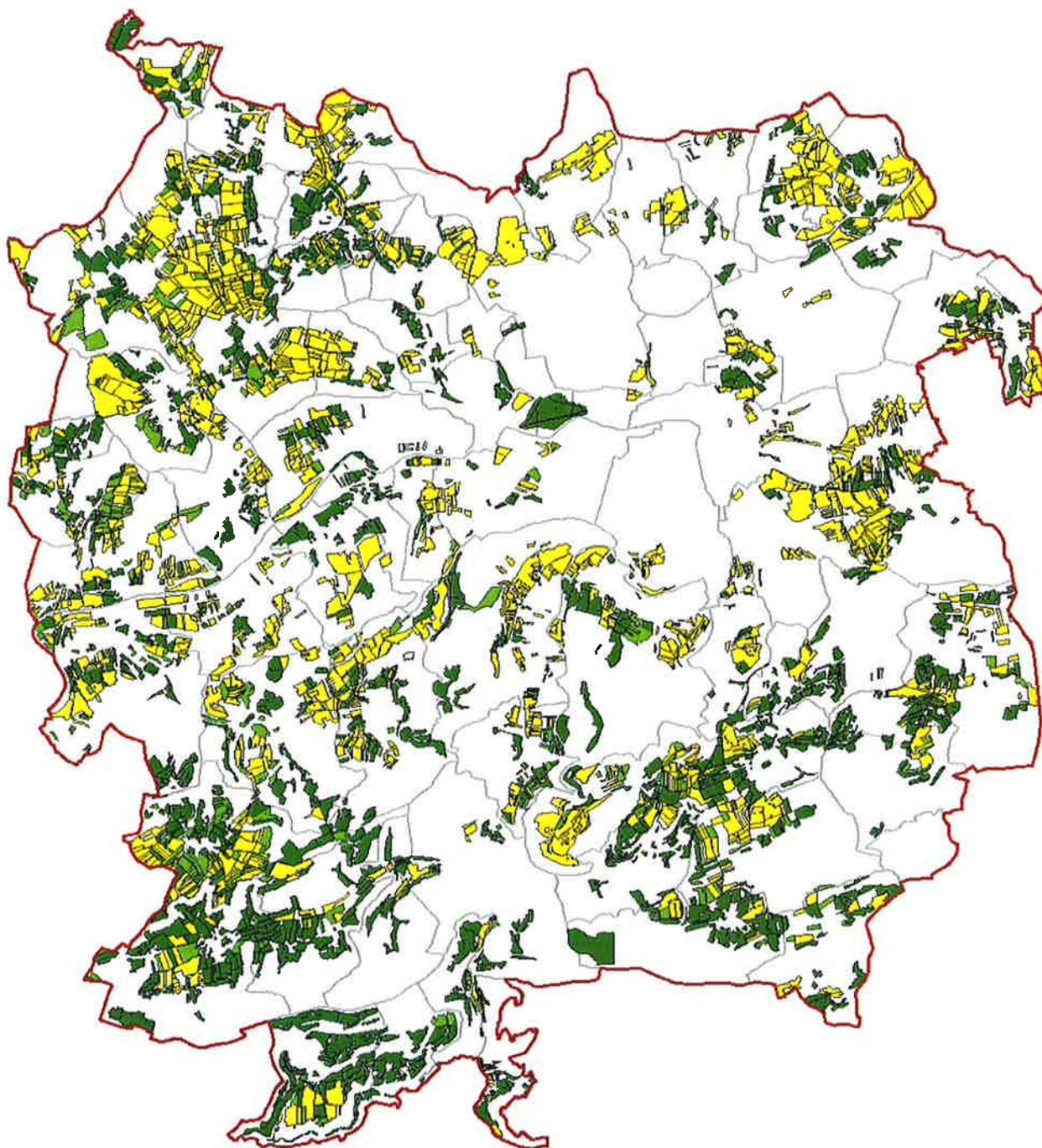
Dans le cadre de la politique agricole commune, mise en place en 2015, les surfaces en prairies identifiées comme sensibles (certaines surfaces à forte valeur écologique en zone Natura 2000) doivent être maintenues et leur retournement est interdit. Pour les autres surfaces en prairies, le ratio des surfaces en prairies sur l'ensemble de la surface agricole régionale est suivi (à l'échelle de la région). En cas de baisse des surfaces en prairies par rapport à la surface agricole régionale, des mesures de réimplantation des prairies peuvent être mises en place. Depuis 2005, le ratio des surfaces en prairies par rapport à la surface agricole a progressé pour le département du Doubs.

Sur le Nord Doubs, la mosaïque de cultures et de prairies, les haies, la taille limitée des îlots (3.2 ha/îlot en moyenne), caractéristiques des systèmes de polyculture-élevage du secteur, représentent un intérêt environnemental fort.

Les agriculteurs contribuent au maintien et à la préservation de la biodiversité des agro-écosystèmes. Aussi, la préservation de la biodiversité et le développement agricole sont intimement liés.

SCOT NORD DOUBS

LOCALISATION DES CULTURES ET DES PRAIRIES

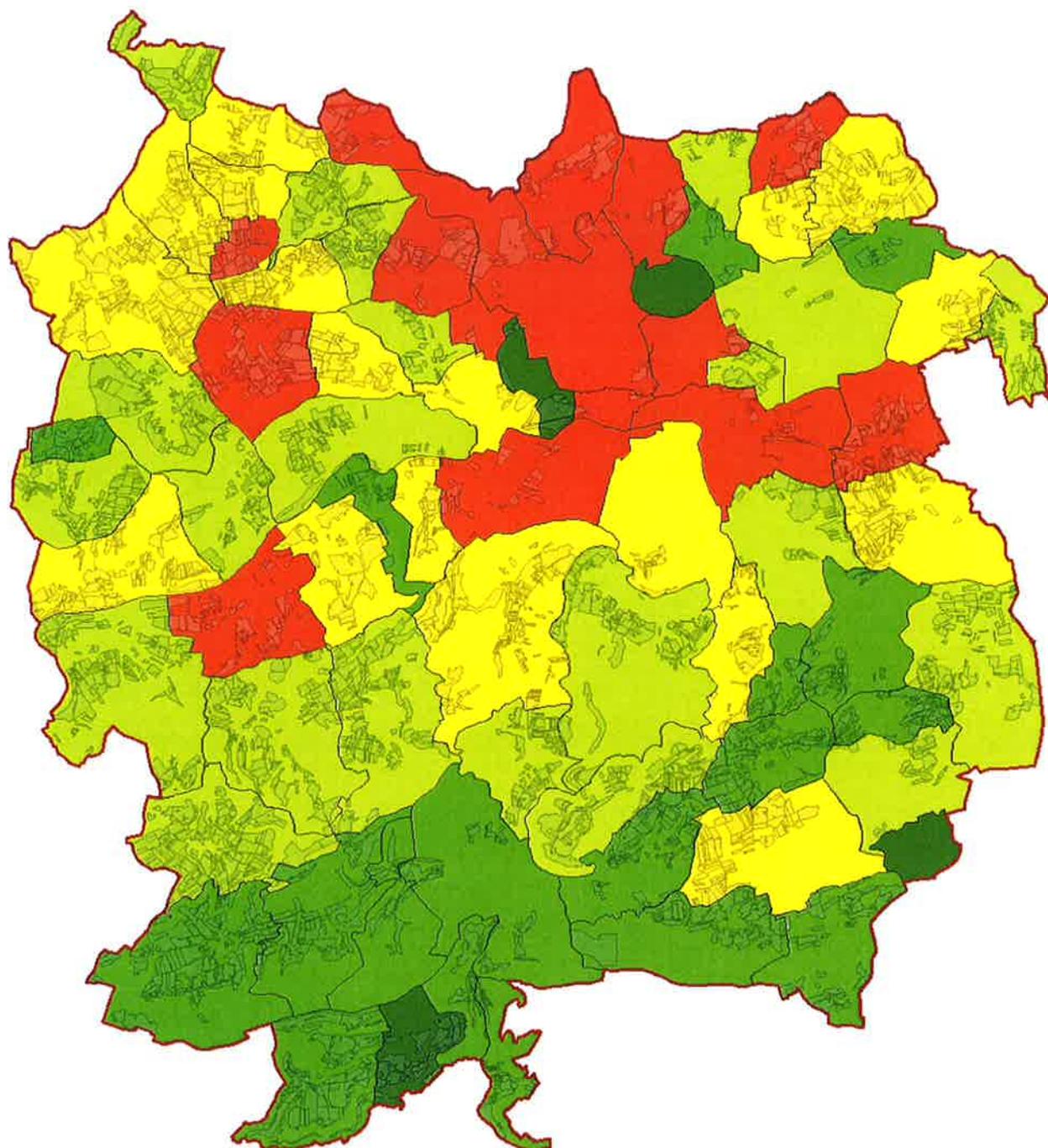


SAU PAC = 11 953 ha
Cultures 4 328 ha soit 36,2 % de la SAU
dont 1 472 ha de maïs

Prairies temporaires = 2 028 ha soit 16,9 % de la SAU

Prairies permanentes = 5 597 ha soit 46,9 % de la SAU

SCOT NORD DOUBS PART DES CULTURES DANS LA SAU



Taux de cultures dans la surface agricole

- Plus de 60 % de cultures
- De 40 à 60 % de cultures
- De 20 à 40 % de cultures
- de 0 à 20 % de cultures
- Pas de cultures

3.3 L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS

a. les filières lait et viande

La zone AOC Comté concerne 17 communes de la zone. Cette AOC est en place depuis 57 ans (voir carte des AOP).

La coopérative laitière de Noirefontaine collecte le lait de 38 exploitations, principalement sur le Nord Doubs. La fromagerie dispose d'un atelier de fabrication, de caves d'affinage et de préaffinage et un magasin : 2 Comté affinés sur place sont proposés (la production qui n'est pas vendue sur place est affinée par les maisons Vagne et Ermitage), ainsi que les autres AOP comtoises et d'autres fromages locaux. On y trouve aussi le beurre cru, la crème crue et les fromages blancs maisons, des yaourts, des salaisons, des miels et des vins...

Le lait standard du Nord Doubs est principalement collecté par l'entreprise l'Ermitage situé à **Clerval**. La fromagerie fabrique et affine de la raclette et des spécialités à pâte pressée.

L'AOC Morbier concerne toute la zone, ainsi que les IGP emmental grand cru, Morbier et Saucisse de Montbéliard. **Le porc de Franche-Comté** obtient une IGP en octobre 2010. Cette filière porcine, de faible production, est caractérisée par une alimentation au lactosérum.

Voir les différentes appellations en annexe 6.

Les principaux intervenants dans le domaine de la commercialisation des animaux d'élevage sont la Coopérative Franche Comté Elevage (service commercial et technique) et la SICA la Chevillotte (service administratif et transport), sont.

b. Terres comtoises à sainte marie

Une **société coopérative agricole** (SCA) est une entreprise coopérative créée par des agriculteurs afin d'assurer en commun :

- l'utilisation d'outils de production, de conditionnement, de stockage, la commercialisation ou la transformation des produits de leurs exploitations ;
- leur approvisionnement en engrais et autres intrants (semences, phytosanitaire, outillage...).

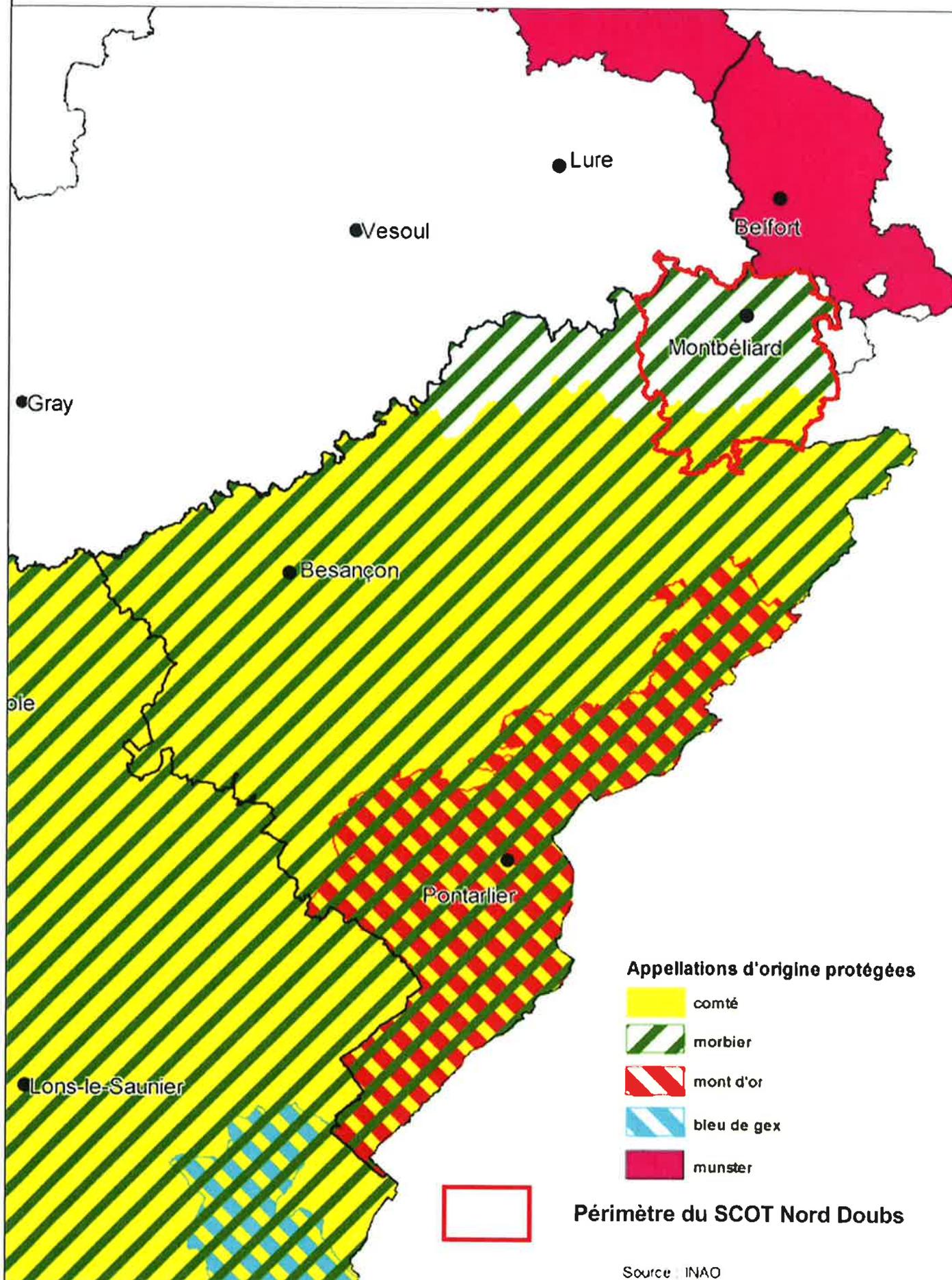
En production végétale, les exploitants du Nord Doubs se tournent principalement vers la coopérative Terre Comtoise, dont une antenne est située à Sainte-Marie.

Terre Comtoise est née de la fusion en début d'année 2009 des 3 coopératives agricoles (Coopadou, Poligny-Bletterans et Codeval).

Les exploitants du secteur déclarent pouvoir se déplacer facilement jusqu'au site de Terres comtoises. Les projets d'extension devront prendre en compte ce site et maintenir sa facilité d'accès.

SCOT NORD DOUBS

Situation par rapport aux Appellations d'Origine Protégées



c. Les CUMA

Une **coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)** est une société coopérative agricole, ayant pour objet de mettre à la disposition de ses adhérents du matériel agricole et des salariés. Type particulier de sociétés de service, elles doivent réunir un minimum de quatre associés coopérateurs pour pouvoir se constituer.

Les cuma ont largement favorisé l'accès à la mécanisation dans les régions de petites exploitations dans lesquelles le coût de la mécanisation individuelle la rendait inaccessible. Elles permettent souvent d'enclencher des dynamiques de développement territorial. Elles permettent aussi aux agriculteurs d'utiliser un matériel performant dont l'investissement ne se justifierait pas sur une seule exploitation.

Il existe 4 cuma sur le territoire du Nord Doubs.

La cuma des Isles côté ouest, la cuma du Pays de Montbéliard au nord, la Cuma du plateau de Blamont au sud est et la Cuma du Fallot au sud ouest.

Elles ont une activité moyenne, n'emploient pas de salariés et réunissent 81 exploitations au total.

d. Le CETA

Un centre d'études techniques agricoles (CETA) est une association créée et gérée par des exploitants agricoles souhaitant bénéficier d'une aide technique personnalisée permettant d'améliorer leurs pratiques et leurs performances de production. Un conseiller technique assure le suivi régulier de chaque exploitation (visites des cultures, interventions d'urgence, informations spécifiques...) ce qui permet au producteur de raisonner ses interventions et d'améliorer certaines pratiques.

Un CETA est en cours de constitution sur le Nord Doubs et le Territoire de Belfort.

Le Territoire se caractérise par un moindre maillage de celui-ci par les coopératives laitières (à la différence de la zone AOC Comté). Malgré tout, on note que les outils de transformation sont encore présents et permettent un maintien de la production laitière. A ce niveau, il convient de noter l'initiative de quelques agriculteurs locaux qui, grâce au soutien de PMA, ont mis sur pied une nouvelle fromagerie collective dans le Pays de Montbéliard.

En matière de viande, la disparition de l'abattoir de Voujeaucourt vient handicaper des réflexions sur des circuits de proximité en viande bovine.

La zone souffre également d'un moindre dynamisme en matière de développement et de travail en commun. Le renouveau d'un CETA sur la zone pourrait impulser un mouvement de dynamisme sur le secteur.

4. LES BATIMENTS

4.1 NORMES DE DISTANCES D'IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX TIERS :

Un pilier important du fonctionnement des exploitations est l'utilisation de bâtiments notamment pour l'élevage et le stockage (fourrage, matériel). Ces bâtiments en tant qu'outils de travail peuvent générer des nuisances, c'est pourquoi la législation sanitaire et environnementale impose aux agriculteurs de respecter des distances d'éloignement (25 m ou 100 m) par rapport aux habitations occupées par des tiers. Afin de limiter les conflits de voisinage, le principe de réciprocité (article L.111-3 du code rural) impose aux tiers de respecter une distance de recul égale à celle imposée aux exploitations agricoles. Cette règle constitue une contrainte d'urbanisme puisqu'en principe elle rend inconstructibles les parcelles situées en périphérie des exploitations. La situation des bâtiments d'exploitation dans le village est donc un élément important à prendre en compte dans le PLU.

Les bâtiments abritant des animaux, d'une exploitation d'élevage bovin ou porcin dépendant du règlement sanitaire départemental doivent respecter :

- une distance de recul de 25 mètres si les bâtiments sont situés à l'intérieur du périmètre urbanisé de la commune.
- Une distance de 100 mètres si les bâtiments sont situés en dehors du périmètre urbanisé de la commune.

Et réciproquement pour les constructions de tiers.

Ces règles sont illustrées par la [carte des bâtiments de la commune d'Issans](#) (deux exploitations d'élevage d'environ 30 vaches laitières chacune).

Pour une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), la distance à respecter est de 100 mètres. Cette distance concerne les bâtiments d'élevage et leurs annexes (bâtiments de stockage de fourrage, salle de traite, bâtiments de stockage des effluents, silos...), et ce, quelle que soit la localisation des bâtiments par rapport à la zone urbaine. 22 exploitations du Nord Doubs sont concernées par la réglementation des installations classées (*à vérifier pour 4 exploitations*).

Zone	Nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement
Urbain et vallée du Doubs	4
Plateau d'Ecot	2
Plateau de Blamont	6
Contreforts du Lomont	5
Zone rurale Nord-Ouest	5

Un enjeu pour l'agriculture est de permettre le développement et les mises aux normes des exploitations agricoles. Les sites qui se trouvent en périphérie du village doivent pouvoir se développer pour répondre aux défis de l'agriculture de demain : produire plus, développer de nouveaux modes de production d'énergie, prendre en compte l'environnement, le bien-être animal, la vente directe... C'est en effet dans ces seuls secteurs que l'agriculture pourra construire de nouveaux équipements ou bâtiments agricoles (fosses, bâtiments d'élevage, silos, etc...) et trouver les conditions nécessaires à son développement. Le maintien des surfaces agricoles situées aux abords des fermes est également un enjeu important.

4.2 LES MISES AUX NORMES

La mise aux normes des exploitations est obligatoire depuis 2006 pour tous les élevages soumis à la réglementation « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE / + de 50 vaches laitières, + de 50 taurillons, + de 100 VA). Depuis avril 2014, avec la réforme du Règlement Sanitaire Départemental, elle le devient pour tous les élevages de bovins. D'ici 2020, tous les élevages devront disposer d'ouvrages de stockage des déjections animales permettant une autonomie de 4 à 6 mois suivant l'altitude. Cette obligation va conduire à la réalisation d'investissements importants dans les exploitations d'élevage. Demain, une exploitation d'élevage ne disposant pas d'un bâtiment aux normes aura peu de chances d'être pérenne et reprenable par un jeune agriculteur. Il faut à ce niveau souligner que le jeune agriculteur qui s'installe dispose d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité en matière d'environnement et de bien-être animal.

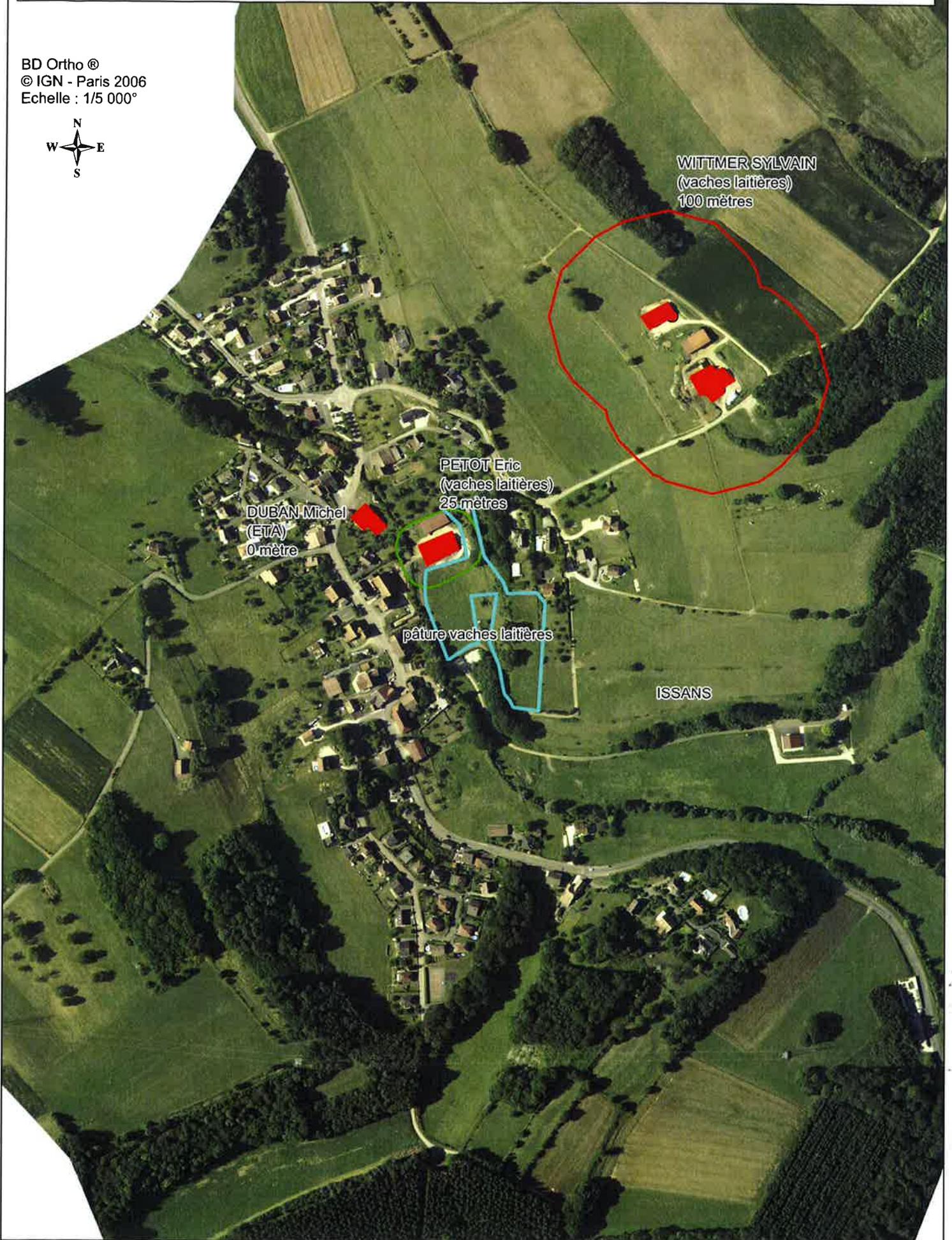
Sur le territoire, les UGB aux normes ne représentent que 46% des UGB totaux comme le montre la [carte de pourcentage des UGB aux normes par commune](#). Cela laisse entrevoir, sur les prochaines années : soit une modernisation des exploitations, soit une disparition encore plus forte des exploitations d'élevage.

ISSANS

Illustration des périmètres de réciprocity pour deux exploitations au RSD dans et hors agglomération



BD Ortho ©
© IGN - Paris 2006
Echelle : 1/5 000°



DUBAN Michel
(ETA)
0 mètre

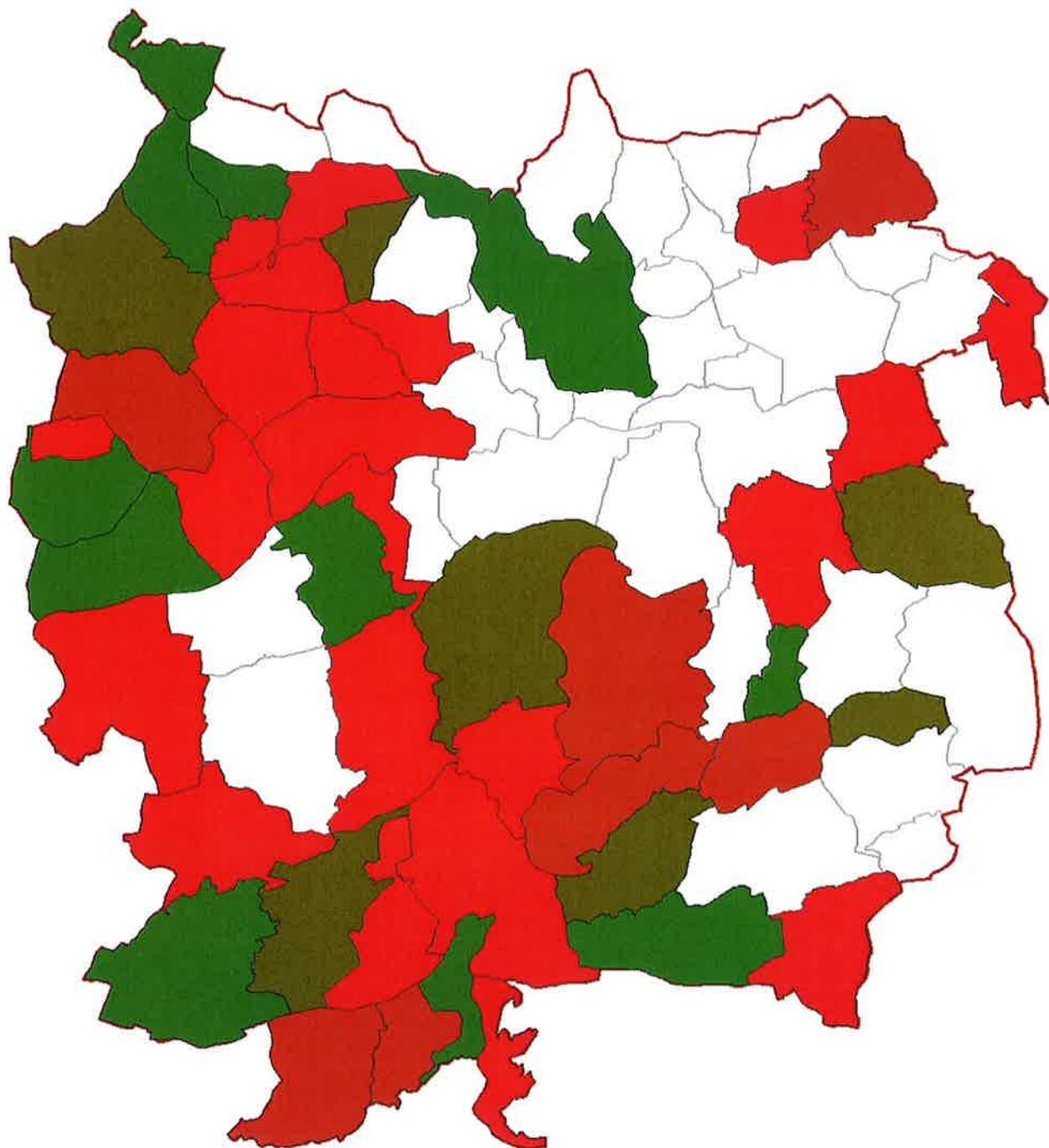
PETOT Eric
(vaches laitières)
25 mètres

WITTMER SYLVAIN
(vaches laitières)
100 mètres

pâturage vaches laitières

ISSANS

SCOT NORD DOUBS POURCENTAGE D'UGB "AUX NORMES"



Pourcentage d'UGB aux normes par commune



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE
DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT

5. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

La trame prairiale et le réseau de haies sont l'héritage d'une histoire agricole, orientée vers la polyculture et l'élevage laitier et allaitant, agriculture elle-même orientée par le relief et le climat du secteur. Du fait du relief, du climat, des sols... l'agriculture du Nord Doubs est relativement extensive. Les interactions entre l'environnement et les différentes activités qui s'exercent sur le territoire, notamment agricole, forment la nature ordinaire qui fait du Nord Doubs un territoire vert, entretenu, essentiel pour le cadre de vie des habitants, ainsi que pour les loisirs.

Cette partie relative à l'environnement traite des mesures engagées par les agriculteurs, dans le cadre des mesures agri-environnementales proposées sur la zone.

Les enjeux environnementaux sont synthétisés sur la carte [des zonages environnementaux](#).

5.1 5.1 L'ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE DE L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES :

L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) en faveur de l'écrevisse à pattes blanches et des espèces associées a été signé en août 2009.

Cet outil de protection et de gestion permet une meilleure protection des derniers petits ruisseaux abritant les écrevisses à pattes blanches et les espèces patrimoniales présentes dans les mêmes milieux telles que le chabot, la salamandre tachetée, le sonneur à ventre jaune, la lamproie de Planer, la truite commune, etc....

Cet arrêté concerne les communes de Solemont, Neuchâtel-Urtière, Dambelin et Goux les Dambelin, sur le ruisseau de la Ranceuse.

Ces arrêtés de protection de biotope s'accompagnent d'une réglementation stricte des pratiques (agricoles, forestières et de loisir) qui peuvent avoir des incidences sur les milieux aquatiques. En ce qui concerne l'activité agricole, l'APB interdit notamment l'accès du bétail dans les cours d'eau. La CIA 25/90 a accompagné les agriculteurs dans la mise en conformité de leur exploitation, sur les plans technique (recherche de solutions techniques pour la mise en défens des cours d'eau) et financier (sollicitation de fonds européens pour les investissements matériels nécessaires à l'aménagement des cours d'eau).

Sur le territoire du SCOT Nord Doubs, une partie du ruisseau de la Ranceuse (23 km) a été classée en APB Ecrevisses à pattes blanches. Cela concerne 16 agriculteurs et environ 250 ha de surface agricole. Les travaux de mises en défens (pose de clôture, aménagement de points d'abreuvement et d'ouvrages de franchissement) ont été réalisés jusqu'en avril 2015. Le programme de mise en conformité est aujourd'hui achevé.

5.2 5.2 LES MESURES ENGAGEES SUR LES CAPTAGES

Captage de la Beaumette :

Les captages prioritaires Grenelle sont issus de la loi sur l'eau de 2006 et du Grenelle de l'Environnement de 2007. 507 captages ont été désignés à l'échelle nationale, dont 1 sur le Nord Doubs : le captage de la Beaumette à Issans. Ils sont sélectionnés en fonction de la qualité des eaux brutes vis-à-vis des nitrates et des phytosanitaires, mais également en fonction du caractère stratégique de la ressource en eau (nombre d'habitants approvisionnés). Le dispositif vise la protection des **aires d'alimentation des captages (AAC) vis-à-vis des pollutions diffuses**, qu'elles soient d'origines urbaine, agricole ou industrielle.

Ce dispositif est complémentaire des périmètres de protection, lesquels sont toujours inclus dans l'aire d'alimentation du captage. Il est possible que certaines exploitations soient concernées par les deux démarches à la fois.

Les agriculteurs, en tant qu'utilisateurs et gestionnaires de la ressource en eau, partagent de ce fait une responsabilité collective en matière de prévention du risque d'inondation et de préservation de la qualité des eaux. Dans le cadre des captages prioritaires identifiés par le Grenelle de l'environnement, un nouveau projet agro-environnemental et climatique a été mis en œuvre sur le captage de la Beaumette.

Suite à une phase d'animation auprès des agriculteurs de janvier à avril puis un accompagnement des engagements lors des déclarations PAC, le bilan est de 6 agriculteurs engagés en mesure de réduction des produits phytosanitaires sur une surface de 170 ha (bilan provisoire).

Par rapport aux années antérieures, la contractualisation est en baisse car une Déclaration d'Utilité Publique a été mise en place en parallèle, avec des obligations de remise en herbe sur 40 ha, qui ne sont donc désormais plus concernés par l'utilisation de traitements phytosanitaires.

Captage de Mathay

Le captage de Mathay a été retenu comme captage prioritaire dans le cadre du SDAGE. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un programme d'action (agricole et non agricole). Des mesures agri-environnementales pourraient voir le jour en 2017.

SCOT NORD DOUBS - ENGAGEMENTS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX



-  Périmètre SCot
-  Captage de la Baumette
-  Engagements agri-environnementaux 2015



BD Ortho ®
© IGN - Paris 2006
Echelle : 1/50 000°

6. SYNTHÈSE PAR ZONE

➤ La zone urbaine et le périurbain proche

Cette zone regroupe 30 communes urbaines et périurbaines et inclue la vallée du Doubs aval (Dasle, Seloncourt, Valentigney, St Maurice Colombier...). Sur cette zone, les exploitations y sont peu nombreuses et sur des activités diverses. 28 exploitations professionnelles y sont recensées, dont 32 % en élevage bovin laitier et 32 % en circuit de proximité. La surface agricole représente 3450 ha dont 18% non déclarés dans le cadre de la politique agricole commune.

L'agriculture traditionnelle d'élevage y est en perte de vitesse. Les exploitations ont développé de nouveaux modes de production pour profiter du bassin de consommation lié à la ville. Certaines exploitations diversifiées exploitent une surface très faible. L'impact foncier d'un projet urbain peut entraîner une perte foncière importante pour une petite structure. Par ailleurs, les exploitations de la zone perdent régulièrement des terrains car les propriétaires les récupèrent dans l'attente d'un projet urbain ou pour une activité de loisir (pâture pour chevaux, verger...).

Sur cette zone, l'agriculture tient une place importante en matière d'entretien du paysage à proximité de la ville et de maintien de coupures vertes aux portes des villes.

Il est important, dans cette zone, de maintenir les surfaces stratégiques autour des exploitations, pour permettre leur avenir, ou réfléchir à des délocalisations d'exploitations.

Une contrainte forte est la perte de continuité et l'éloignement parcellaire, difficile à gérer sur le plan de la conduite des exploitations, et pouvant entraîner la déprise.

Par ailleurs, les agriculteurs doivent davantage composer avec les conflits de voisinage et les incivilités (déchets, effarouchement des animaux...), ainsi que les difficultés de circulation routière.

Sur cette zone, et à la différence d'autres agglomérations, le secteur horticulture et maraichage est relativement marginal. Cet état de fait est sans doute lié au passé industriel du secteur.

Les exploitations, encore présentes sur la zone, se sont, soit repliées sur les terrains les moins facilement urbanisables, soit ont bénéficié de documents d'urbanisme protecteurs leur promettant de poursuivre leur activité agricole de façon pérenne (exemple du gac du Mont Chevis à Montbéliard). Le morcellement du parcellaire entraîne la gestion par des exploitations extérieures à la zone, généralement avec des parcelles en cultures, et plus rarement par du pâturage extensif. Le morcellement pénalise fortement les exploitations d'élevage laitier pour lesquelles une surface minimale autour des bâtiments est nécessaire.

Le caractère périurbain du territoire est reçu de façon négative par les exploitations sauf dans les cas de diversification, où il devient plutôt un atout de développement.

➤ **Le plateau d'Ecot**

Cette zone regroupe 6 communes (Mathay, Pont de Roide, Villars Sous Ecot...). Certaines exploitations se sont développées sur le modèle traditionnel de polyculture-élevage et d'autres se sont diversifiées en volailles, viande et céréales. L'activité agricole y est importante mais contrainte par l'urbanisation forte des dernières années et la topographie du secteur. La zone contient 19 exploitations dont 47% en orientation bovin lait et 21% en circuit court de commercialisation. La surface agricole de la zone est de 1826 ha dont 17% non déclarée dans le cadre de la politique agricole commune.

Sur plusieurs communes, la localisation des bâtiments à l'extérieur de la zone urbanisée a permis le développement d'unités de production pérennes (Mathay - Mandeuire). Cette situation illustre le fait que le développement de l'urbanisation peut aller de pair avec le maintien d'exploitations dynamiques. Ce secteur est soumis à des contraintes à la fois environnementales (captage de Mathay) mais également de topographie et de sols superficiels.

La protection des espaces agricoles de ces communes présente un enjeu majeur, non seulement pour l'activité économique agricole mais également l'attrait environnemental et paysager que représente ce secteur.

La partie en zone de plaine entre Mathay et Bourguignon représente également un potentiel de développement d'activités telles que le maraichage, de par la qualité des sols et la proximité de la ressource en eau.

➤ **Le plateau de Blamont**

Le plateau de Blamont regroupe 14 communes dont Abbévillers, Blamont, Autechaux-Roide.

L'agriculture y est importante, avec des activités diverses, mais manque de dynamisme, notamment du fait de l'impact des exploitants suisses qui occupent une surface agricole importante, mais également du fait de la relativement faible densité agricole et de l'éloignement de la zone dans la zone de collecte laitière. Les exploitants craignent d'être délaissés par les entreprises de collecte. Les difficultés se font d'ailleurs vis-à-vis des entreprises de travaux agricoles, peu enclin à se déplacer dans cette zone.

On y dénombre 30 exploitations professionnelles dont 63% en activité laitière et 13% en circuit court de commercialisation.

La surface agricole de la zone représente 3516 ha dont 35% de surfaces non déclarées.

Le nombre de commune n'ayant plus d'exploitations agricoles est presque aussi important que sur la zone urbaine mais les raisons de ces disparitions ne sont pas exactement les mêmes. Dans cette zone, la disparition des exploitations est liée à la difficulté d'assurer la pérennité d'exploitations d'élevage qui ne sont pas modernisées. Elle est également liée à la concurrence sur le foncier d'exploitants suisses.

L'élevage laitier de cette zone, bien qu'encore en partie dans la zone Comté, n'a que peu d'atouts en en terme de conditions d'exploitation. Séparée par le Doubs de la zone des Contreforts du Lomont, elle ne montre pas la même résistance en matière d'élevage.

➤ **Les contreforts du Lomont**

Cette zone regroupe 8 communes (Dambelin , Solemont, Noirefontaine). On y trouve principalement des exploitations laitières en AOC Comté. Sur 22 exploitations professionnelles, 91 % ont une activité laitière et 9% sont engagées dans un circuit court de commercialisation.

Les principaux atouts de cette zone pour l'activité agricole sont sa situation en dehors du champ de développement de la ville et sa situation en zone AOC Comté, garantissant une économie agricole forte.

Toutefois, cette zone est contrainte par des réglementations environnementales et davantage prisée par des habitants souhaitant s'installer sur des parcelles plus importantes. La circulation dans ces villages est importante. Elle draine à la fois les échanges entre Clerval et Pont de Roide et les déplacements pendulaires de la zone d'emploi de Pont de Roide – Mathay – Mandeuire.

La traversée de certains villages par des vaches laitières présente des risques évoqués lors de nos réunions de présentation.

La surface agricole de la zone représente 2 054 ha dont 4% de surfaces agricoles non déclarées.

Cette zone, pour peu que le secteur coopératif reste dynamique et la filière Comté rémunératrice, semble peu menacée par des évolutions à court terme. La mise aux normes des petites exploitations et les regroupements d'exploitations vont représenter des enjeux majeurs pour cette zone dans les prochaines années.

➤ **Le rural nord-Ouest**

Les 19 communes de cette zone (Arcey, Désandans, Semondans...) sont marquées par une agriculture laitière bien structurée et en cours de mutation, avec une urbanisation en développement. Les exploitations professionnelles sont au nombre de 42 exploitations dont 54% en élevage laitier et 14 % en circuit de proximité. Les structures se sont modernisées sur le modèle classique de polyculture-élevage bovin allaitant et laitier.

La surface agricole de la zone représente 3601 ha dont 5% de surfaces non déclarées.

Dans cette zone, les surfaces agricoles sont globalement de bonne qualité. Les exploitations y sont viables et stables. Il existe un dynamisme agricole en matière de développement et de diversification. Le cadre de vie entretenu par les agriculteurs y est attrayant.

La proximité de la ville rend possible le développement de circuits de proximité. Toutefois, la pression foncière et urbaine (risque de conflits de voisinage) est importante.

Les espaces agricoles fonctionnels sont indispensables pour garantir un avenir aux exploitants agricoles, conforter les exploitations en place et continuer à installer des jeunes sur une activité agricole. La préservation des espaces ouverts permet également de maintenir une coupure verte, environnementale et paysagère, aux portes des villes.

Compte tenu de ces caractéristiques, c'est de cette zone que l'on peut attendre le plus de potentiel de diversification en direction du secteur urbain et péri-urbain facilement accessible. L'organisation interne à l'agriculture : CUMA, échanges parcellaires, regroupement et modernisation des exploitations, sera primordiale pour l'avenir de cette zone.

ANNEXES

Annexe 1 : surfaces agricoles pac et non pac

COMMUNE	SURFACE TOTALE EN HA	SAU PAC 2011 EN HA	SURFACES NON PAC EN HA	SURFACE AGRICOLE TOTALE EN HA	% DE NON PAC	% SURFACE AGRICOLE SUR SURFACE COMMUNALE
Abbévillers	1118	239,17	361,8	600,97	60,20%	53,75%
Aibre	450	124,25	8,91	133,16	6,69%	29,59%
Allenjoie	656	330,75	25,8	356,55	7,24%	54,35%
Allondans	514	141,82	18,94	160,76	11,78%	31,28%
Arbouans	132	6,05		6,05	0,00%	4,58%
Arcey	1257	528,06	4,8	532,86	0,90%	42,39%
Audincourt	876	49,14	6,9	56,04	12,31%	6,40%
Autechaux-Roide	656	188,21	50,36	238,57	21,11%	36,37%
Badevel	373	111,53	45,78	157,31	29,10%	42,17%
Bart	384	26,88	2,55	29,43	8,66%	7,66%
Bavans	883	169,7	77,94	247,64	31,47%	28,05%
Berche	311	72,12		72,12	0,00%	23,19%
Bethoncourt	654	118,76	18,71	137,47	13,61%	21,02%
Beutal	578	204,61		204,61	0,00%	35,40%
Blamont	1006	248,84	173,49	422,33	41,08%	41,98%
Bondeval	468	96,42	4,68	101,1	4,63%	21,60%
Bourguignon	556	134,92	7,69	142,61	5,39%	25,65%
Bretigney	183	92,49	43,21	135,7	31,84%	74,15%
Brogard	290	65,29		65,29	0,00%	22,51%
Colombier-Fontaine	766	151,43	12,86	164,29	7,83%	21,45%
Courcelles-lès-Montbéliard	240	93,05		93,05	0,00%	38,77%
Dambelin	1243	457,35	15,89	473,24	3,36%	38,07%
Dambenois	328	99,16	27,45	126,61	21,68%	38,60%
Dampierre-les-Bois	472	88,1	42,86	130,96	32,73%	27,75%
Dampierre-sur-le-Doubs	316	35,38		35,38	0,00%	11,20%
Dannemarie	225	0	79,39	79,39	100,00%	35,28%
Dasle	567	159,54	48,78	208,32	23,42%	36,74%
Désandans	547	227,24	5,22	232,46	2,25%	42,50%
Dung	322	56,08	8,42	64,5	13,05%	20,03%
Échenans	170	104,84	4,18	109,02	3,83%	64,13%
Écot	1102	327,95	85,31	413,26	20,64%	37,50%
Écurcey	743	257,98	53,71	311,69	17,23%	41,95%
Étouvans	656	200,55	29,56	230,11	12,85%	35,08%
Étupes	987	28,33	40,22	68,55	58,67%	6,95%
Exincourt	345	25,46		25,46	0,00%	7,38%
Feschés-le-Châtel	346	49,58	18,53	68,11	27,21%	19,68%
Feule	376	109,48	1,39	110,87	1,25%	29,49%
Glays	649	80,95	135,38	216,33	62,58%	33,33%

COMMUNE	SURFACE TOTALE EN HA	SAU PAC 2011 EN HA	SURFACES NON PAC EN HA	SURFACE AGRICOLE TOTALE EN HA	% DE NON PAC	% SURFACE AGRICOLE SUR SURFACE COMMUNALE
Goux-lès-Dambelin	890	530	8,95	538,95	1,66%	60,56%
Grand-Charmont	456	61,84	2,56	64,4	3,98%	14,12%
Hérimoncourt	729	92,31	51,87	144,18	35,98%	19,78%
Issans	272	113,33	2,16	115,49	1,87%	42,46%
Laire	317	108,72	4	112,72	3,55%	35,56%
Longeville-sur-Doubs	831	245,49	20,75	266,24	7,79%	32,04%
Lougres	597	111,64	4,5	116,14	3,87%	19,45%
Mandeure	1513	307,17	20,03	327,2	6,12%	21,63%
Mathay	1485	316,73	97,89	414,62	23,61%	27,92%
Meslières	299	121,36	10,57	131,93	8,01%	44,12%
Montbéliard	1501	136,08	18,86	154,94	12,17%	10,32%
Montenois	803	317,01	11,6	328,61	3,53%	40,92%
Neuchâtel-Urtière	621	72,8	6,55	79,35	8,25%	12,78%
Noirefontaine	335	57,85	6,16	64,01	9,62%	19,11%
Nommay	319	21,36	35,38	56,74	62,35%	17,79%
Pierrefontaine-lès-Blamont	896	277,21	61,4	338,61	18,13%	37,79%
Pont-de-Roide	1358	89,44	45,27	134,71	33,61%	9,92%
Présentevillers	383	126	14,05	140,05	10,03%	36,57%
Raynans	403	141,26	5,09	146,35	3,48%	36,32%
Rémondans-Vaivre	919	287,67	23,16	310,83	7,45%	33,82%
Roches-lès-Blamont	544	224,44	20,39	244,83	8,33%	45,01%
Saint-Julien-lès-Montbéliard	381	193,85		193,85	0,00%	50,88%
Sainte-Marie	717	293,77	28,18	321,95	8,75%	44,90%
Saint-Maurice-Colombier	1329	354,45	58,72	413,17	14,21%	31,09%
Sainte-Suzanne	159	12,84	7,31	20,15	36,28%	12,67%
Seloncourt	792	161,68	22,24	183,92	12,09%	23,22%
Semondans	277	112,2	6,92	119,12	5,81%	43,00%
Sochaux	217	0	9,07	9,07	100,00%	4,18%
Solemont	809	384,11	5,28	389,39	1,36%	48,13%
Taillecourt	186	67,83	4,62	72,45	6,38%	38,95%
Thulay	223	51,91	17,61	69,52	25,33%	31,17%
Valentigney	974	28,05	39,03	67,08	58,18%	6,89%
Vandoncourt	857	224,4	64,17	288,57	22,24%	33,67%
Le Vernoy	330	163,36	4,43	167,79	2,64%	50,85%
Vieux-Charmont	251	27,5	5,28	32,78	16,11%	13,06%
Villars-lès-Blamont	695	196,09	132,5	328,59	40,32%	47,28%
Villars-sous-Dampjoux	306	74,24	13,36	87,6	15,25%	28,63%
Villars-sous-Écot	1148	344,67	49,31	393,98	12,52%	34,32%
Voujeaucourt	945	75,55	21,87	97,42	22,45%	10,31%
TOTAL	47812	12027,67	2421,8	14449,47	16,76%	30,22%

Annexe 2 - données communales sur les surfaces agricoles déclarées

COMMUNE	SURFACE TOTALE EN HA	SURFACE BOISEE EN HA	SAU PAC 2011 EN HA	SAU PAC 2006 EN HA	EVOLUTION SAU 2006 - 2011
Abbévillers	1118	374,95	239,17	205,19	+14,21%
Aibre	450	214,74	124,25	125,81	-1,26%
Allenjoie	656	167,78	330,75	351,31	-6,22%
Allondans	514	306,39	141,82	149	-5,06%
Arbouans	132	7,83	6,05	12,34	-103,97%
Arcey	1257	535,49	528,06	526,95	+0,21%
Audincourt	876	281,65	49,14	48,14	+2,04%
Autechaux-Roide	656	280,24	188,21	180,82	+3,93%
Badevel	373	162,81	111,53	104,71	+6,11%
Bart	384	122,42	26,88	43,24	-60,86%
Bavans	883	364,17	169,7	151,91	+10,48%
Berche	311	117,78	72,12	69,57	+3,54%
Bethoncourt	654	228,96	118,76	116,12	+2,22%
Beutal	578	272,63	204,61	212,5	-3,86%
Blamont	1006	427,05	248,84	242,95	+2,37%
Bondeval	468	229,62	96,42	88,81	+7,89%
Bourguignon	556	230,76	134,92	133,35	+1,16%
Bretigney	183	77,34	92,49	83,34	+9,89%
Brognard	290	5,89	65,29	78,57	20,34%
Colombier-Fontaine	766	337,4	151,43	153,72	-1,51%
Courcelles-lès-Montbéliard	240	44,62	93,05	65,82	+29,26%
Dambelin	1243	614	457,35	461,96	-1,01%
Dambenois	328	68,57	99,16	104,74	-5,63%
Dampierre-les-Bois	472	218,83	88,1	89,24	-1,29%
Dampierre-sur-le-Doubs	316	88,85	35,38	40,93	-15,69%
Dannemarie	225	112	0	0	
Dasle	567	217,19	159,54	181,03	-13,47%
Désandans	547	240,28	227,24	232,54	-2,33%
Dung	322	149,68	56,08	68,29	-21,77%
Échenans	170	37,04	104,84	94,74	+9,63%
Écot	1102	473,58	327,95	331,58	-1,11%
Écurcey	743	323,18	257,98	260,18	-0,85%
Étouvans	656	274,63	200,55	189,34	+5,59%
Étupes	987	489,9	28,33	26,18	+7,59%
Exincourt	345	5,61	25,46	22,56	+11,39%
Feschés-le-Châtel	346	158,25	49,58	47,74	+3,71%
Feule	376	215,27	109,48	114,88	-4,93%
Glây	649	321,16	80,95	78,74	+2,73%
Goux-lès-Dambelin	890	264,68	530	523,97	+1,14%
Grand-Charmont	456	165,77	61,84	65,33	-5,64%

COMMUNE	SURFACE TOTALE EN HA	SURFACE BOISEE EN HA	SAU PAC 2011 EN HA	SAU PAC 2006 EN HA	EVOLUTION SAU 2006 - 2011
Hérimoncourt	729	372,86	92,31	94,96	-2,87%
Issans	272	118,69	113,33	107,37	+5,26%
Laire	317	130,31	108,72	107,14	+1,45%
Longeville-sur-Doubs	831	366	245,49	244,63	+0,35%
Lougres	597	349,58	111,64	112,57	-0,83%
Mandeure	1513	725,64	307,17	295,28	+3,87%
Mathay	1485	617,96	316,73	351,71	-11,04%
Meslières	299	104,16	121,36	121,37	-0,01%
Montbéliard	1501	292,24	136,08	152,5	-12,07%
Montenois	803	315,83	317,01	314,23	+0,88%
Neuchâtel-Urtière	621	456,83	72,8	80,69	-10,84%
Noirefontaine	335	158,53	57,85	69,01	-19,29%
Nommay	319	36,44	21,36	20,24	+5,24%
Pierrefontaine-lès-Blamont	896	471,29	277,21	277,77	-0,20%
Pont-de-Roide	1358	810	89,44	88,57	+0,97%
Présentevillers	383	167,12	126	135,07	-7,20%
Raynans	403	186,73	141,26	147,81	-4,64%
Rémondans-Vaivre	919	511	287,67	295,03	-2,56%
Roches-lès-Blamont	544	189	224,44	244,63	-9,00%
Saint-Julien-lès-Montbéliard	381	163,8	193,85	178,06	+8,15%
Sainte-Marie	717	311	293,77	288,45	+1,81%
Saint-Maurice-Colombier	1329	513	354,45	320,15	+9,68%
Sainte-Suzanne	159	58,44	12,84	10,51	+18,15%
Seloncourt	792	278,67	161,68	154,54	+4,42%
Semondans	277	105,21	112,2	115,41	-2,86%
Sochaux	217	6,01	0	0	
Solemont	809	371,18	384,11	371,99	+3,16%
Taillecourt	186	60,24	67,83	68,96	-1,67%
Thulay	223	108,6	51,91	52,69	-1,50%
Valentigney	974	250,15	28,05	28,82	-2,75%
Vandoncourt	857	447,88	224,4	223,39	+0,45%
Le Vernoy	330	125	163,36	156,94	+3,93%
Vieux-Charmont	251	30,87	27,5	34,36	-24,95%
Villars-lès-Blamont	695	301,19	196,09	175,62	+10,44%
Villars-sous-Dampjoux	306	142,28	74,24	75,6	-1,83%
Villars-sous-Écot	1148	483,92	344,67	367,07	-6,50%
Voujeaucourt	945	210,02	75,55	71,82	+4,94%
TOTAL	47812	19576,66	12027,67	12033,1	-0,05%

Source RPG 2006 et 2011

S.A.U. = Surface Agricole Utilisée sur la commune

Annexe 3 : surfaces déclarées dans le cadre du recensement général agricole

COMMUNE	SURFACE TOTALE	SAU 2010 RGA	SAU 2000 RGA	DISPARITION SAU RGA
Abbévillers	1118	2,01	94,69	97,877
Aibre	450	101,18	50,66	-99,724
Allenjoie	656	604,11	524,52	-15,174
Allondans	514	253,09	230,21	-9,939
Arbouans	132	0	0	100
Arcey	1257	585,83	536,51	-9,193
Audincourt	876	0	0	100
Autechaux-Roide	656	169,14	212,22	20,3
Badevel	373	166,68	121,07	-37,672
Bart	384	27,59	11,71	-135,611
Bavans	883	126,06	218,22	42,233
Berche	311	0,11	12,56	99,124
Bethoncourt	654	0,9	2,3	60,87
Beutal	578	216,94	279,95	22,508
Blamont	1006	21,45	19,9	-7,789
Bondeval	468	69,05	22,83	-202,453
Bourguignon	556	279,19	314,91	11,343
Bretigney	183	177,97	181,94	2,182
Brognard	290	67,91	100,5	32,428
Colombier-Fontaine	766	5,34	7,7	30,649
Courcelles-lès-Montbéliard	240	0	0	100
Dambelin	1243	481,08	585,68	17,86
Dambenois	328	0,52	135,44	99,616
Dampierre-les-Bois	472	4,2	4,23	100
Dampierre-sur-le-Doubs	316	139,5	134,33	-3,849
Dannemarie	225	2,85	6	52,5
Dasle	567	397,44	372,67	-6,647
Désandans	547	223,14	243,41	8,328
Dung	322	64,93	104,39	37,801
Échenans	170	74	140,8	47,443
Écot	1102	183,76	237,3	22,562
Écurcey	743	326,98	328,07	0,332
Étouvans	656	192,43	236,19	18,527
Étupes	987	0,53	7,58	93,008
Exincourt	345	9	0	100
Fesches-le-Châtel	346	2,55	17,7	85,593
Feule	376	179,64	181,07	0,79
Glax	649	35,93	63,92	100
Goux-lès-Dambelin	890	499,3	337,21	-48,068

COMMUNE	SURFACE TOTALE	SAU 2010 RGA	SAU 2000 RGA	DISPARITION SAU RGA
Grand-Charmont	456	0	0	100
Hérimoncourt	729	69,55	70,07	0,742
Issans	272	135,32	139,08	2,703
Laire	317	169,23	204,2	17,125
Longeville-sur-Doubs	831	157,53	94,1	-67,407
Lougres	597	207,41	250,72	17,274
Mandeure	1513	304,59	275,07	-10,732
Mathay	1485	467,21	363,85	-28,407
Meslières	299	233,86	192,91	-21,228
Montbéliard	1501	192,21	228,07	15,723
Montenois	803	545,61	416,58	-30,974
Neuchâtel-Urtière	621	73,27	101,25	27,635
Noirefontaine	335	48,67	69,8	30,272
Nommay	319	65,79	76,26	13,729
Pierrefontaine-lès-Blamont	896	472,5	399,77	-18,193
Pont-de-Roide	1358	4,46	11,15	60
Présentevillers	383	327,56	306,69	-6,805
Raynans	403	233,07	205,47	-13,433
Rémondans-Vaivre	919	198,6	279,97	29,064
Roches-lès-Blamont	544	404,29	434,28	6,906
Saint-Julien-lès-Montbéliard	381	243	228,53	-6,332
Sainte-Marie	717	76,09	126,06	39,64
Saint-Maurice-Colombier	1329	113,77	86,21	-31,968
Sainte-Suzanne	159	8,7	6,01	-44,759
Seloncourt	792	132,56	126,01	-5,198
Semondans	277	126,7	58,76	-115,623
Sochaux	217	7,49	0	100
Solemont	809	332,64	331,13	-0,456
Taillecourt	186	36,89	72,32	48,991
Thulay	223	107,24	115,01	6,756
Valentigney	974	9,01	0	0
Vandoncourt	857	269,65	252,77	-6,678
Le Vernoy	330	282,19	170,72	-65,294
Vieux-Charmont	251	97,32	96,02	-1,354
Villars-lès-Blamont	695	68,93	85,66	19,531
Villars-sous-Dampjoux	306	88,48	86,4	-2,407
Villars-sous-Écot	1148	9,09	134,87	93,26
Voujeaucourt	945	0,1	9,04	98,894
TOTAL	47812	12012,91	12183,2	1,40%

Source RGA. SAU = surface utilisée par les exploitants des communes, déclarées dans le cadre du recensement général agricole.

Annexe 4 : nombre d'exploitations professionnelles par commune

COMMUNE	NOMBRE D'EA PROFESSIONNELLES IDENTIFIEES
Abbévillers	1
Aibre	0
Allenjoie	4
Allondans	1
Arbouans	0
Arcey	4
Audincourt	0
Autechaux-Roide	4
Badevel	2
Bart	1
Bavans	5
Berche	1
Bethoncourt	1
Beutal	2
Blamont	0
Bondeval	0
Bourguignon	2
Bretigney	3
Brognard	1
Colombier-Fontaine	0
Courcelles-lès-Montbéliard	0
Dannemarie	0
Dambelin	3
Dambenois	0
Dampierre-les-Bois	0
Dampierre-sur-le-Doubs	1
Dasle	2
Désandans	2
Dung	3
Échenans	1
Écot	3
Écurcey	3
Étouvans	1
Étupes	0
Exincourt	0
Feschés-le-Châtel	0
Feule	3
Glax	0
Goux-lès-Dambelin	5
Grand-Charmont	0
Hérimoncourt	3

COMMUNE	NOMBRE D'EA PROFESSIONNELLES IDENTIFIEES
Issans	3
Laire	1
Longeville-sur-Doubs	1
Lougres	4
Mandeure	5
Mathay	8
Meslières	2
Montbéliard	1
Montenois	5
Neuchâtel-Urtière	1
Noirefontaine	1
Nommay	1
Pierrefontaine-lès-Blamont	6
Pont-de-Roide	0
Présentevillers	2
Raynans	3
Rémondans-Vaivre	2
Roches-lès-Blamont	6
Saint-Julien-lès-Montbéliard	3
Sainte-Marie	2
Saint-Maurice-Colombier	1
Sainte-Suzanne	1
Seloncourt	3
Semondans	1
Sochaux	0
Solemont	6
Taillecourt	1
Thulay	1
Valentigney	0
Vandoncourt	2
Le Vernoy	1
Vieux-Charmont	1
Villars-lès-Blamont	2
Villars-sous-Dampjoux	1
Villars-sous-Écot	1
Voujeaucourt	0
SCOT	141

Annexe 5: évolution des exploitations d'après le recensement général agricole.

COMMUNE	EA 2010 (RGA)	EA 2000 (RGA)	EVOLUTION DES EA
Abbévillers	1	5	-80%
Aibre	1	2	-50%
Allenjoie	7	12	-42%
Allondans	3	3	0%
Arbouans	0	0	
Arcey	6	7	-14%
Audincourt	0	2	-100%
Autechaux-Roide	5	9	-44%
Badevel	3	5	-40%
Bart	3	1	200%
Bavans	9	7	29%
Berche	1	2	-50%
Bethoncourt	1	2	-50%
Beutal	3	5	-40%
Blamont	4	5	-20%
Bondeval	4	4	0%
Bourguignon	3	4	-25%
Bretigney	3	3	0%
Brognard	3	3	0%
Colombier-Fontaine	2	2	0%
Courcelles-lès-Montbéliard	0	0	
Dambelin	6	10	-40%
Dambenois	1	3	-67%
Dampierre-les-Bois	2	3	-33%
Dampierre-sur-le-Doubs	1	2	-50%
Dannemarie	1	2	-50%
Dasle	4	5	-20%
Désandans	3	4	-25%
Dung	2	3	-33%
Échenans	1	2	-50%
Écot	7	8	-13%
Écurcey	4	8	-50%
Étouvans	1	4	-75%
Étupes	1	2	-50%
Exincourt	1	0	+ 1 EA
Fesches-le-Châtel	1	5	-80%
Feule	3	3	0%
Glavay	5	6	-17%
Goux-lès-Dambelin	9	6	50%
Grand-Charmont	0	0	

COMMUNE	EA 2010 (RGA)	EA 2000 (RGA)	EVOLUTION DES EA
Hérimoncourt	4	4	0%
Issans	2	4	-50%
Laire	2	3	-33%
Longevelle-sur-Doubs	2	3	-33%
Lougres	4	9	-56%
Mandeure	5	8	-38%
Mathay	13	8	63%
Meslières	3	2	50%
Montbéliard	3	6	-50%
Montenois	6	9	-33%
Neuchâtel-Urtière	2	3	-33%
Noirefontaine	2	3	-33%
Nommay	5	4	25%
Pierrefontaine-lès-Blamont	8	6	33%
Pont-de-Roide	3	1	200%
Présentevillers	2	4	-50%
Raynans	3	3	0%
Rémondans-Vaivre	4	6	-33%
Roches-lès-Blamont	7	7	0%
Saint-Julien-lès-Montbéliard	3	4	-25%
Sainte-Marie	2	5	-60%
Saint-Maurice-Colombier	4	5	-20%
Sainte-Suzanne	1	1	0%
Seloncourt	4	4	0%
Semondans	2	2	0%
Sochaux	1	0	
Solemont	8	8	0%
Taillecourt	1	2	-50%
Thulay	1	2	-50%
Valentigney	2	0	
Vandoncourt	8	8	0%
Le Vernoy	2	2	0%
Vieux-Charmont	1	1	0%
Villars-lès-Blamont	2	5	-60%
Villars-sous-Dampjoux	3	3	0%
Villars-sous-Écot	3	3	0%
Voujeaucourt	1	2	-50%
	244	309	

Annexe 6: Point sur les appellations

L'IGP (indication géographique protégée) est un signe d'identification européen, créé en 1992. Attribuée aux produits alimentaires spécifiques portant un nom géographique et liés à leur origine géographique (Hormis les vins et spiritueux), l'IGP permet la protection de ceux-ci dans toute l'Union Européenne

Le Label Rouge est un signe officiel qui atteste un niveau de qualité supérieure. L'Etat français, par le biais de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), attribue le label à un organisme appelé organisme de défense et de gestion (ODG) représentant toute une filière collective. A toutes les étapes de la production et de l'élaboration, le produit Label Rouge doit répondre à des exigences définies dans un cahier des charges homologué par l'INAO dépendant du Ministère de l'Agriculture.

L'AOC (appellation d'origine contrôlée) est un label officiel français qui garantit l'origine de produits alimentaires traditionnels. Il est reconnu comme faisant partie des Appellations d'origine protégée européennes (AOP). L'AOC identifie un produit, l'authenticité et la typicité de son origine géographique. La quantité et le contrôle d'étiquetage des produits sous AOC répondent à un cahier des charges validé par l'INAO.

L'AOP (appellation d'origine protégée) est la déclinaison européenne de l'AOC

NOM	ASSOCIÉS	NR D'EXERCICE	DATE DE NAISSANCE DES ASSOCIÉS	JA DEBUTS 30/03	COMMUNS	DOM	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	ACTIVITE	SURFACE EN HA	ORIENTATION	INFORMATIONS	TYPE DIRECTE
KILIC TURAN		1	1961		ABBEVILLERS	3	PMA	CEREALES	38,51	POLY-CULTURE		
EARL BÉCLER VINCENT		1	1968		ALLENJOIE	1	PMA	CEREALES - VA	221,22	POLY-CULTURE		
EARL COTTET LES COMBES DE BOIS	COTTET GERARD ET ILLONA	1	1974		ALLENJOIE	1	PMA	LAIT	160,39	ELEVAGE	PLUS DE 50 ANS	
GUTKNECHT ANDRE		1	1944		ALLENJOIE	1	PMA	CEREALES	89,93	POLY-CULTURE		
MULLER BERNARD		1	1954		ALLENJOIE	1	PMA	CEREALES - GENISSSES	90,27	POLY-CULTURE		
EARL RIHS	RHS FRANCOIS	1	1962		ALLONDANS	5	VALLEE DU RUPT	CEREALES	188,29	POLY-CULTURE		
DUPONT BERTRAND		1	1968		ARCEY	5	VALLEE DU RUPT	VA - HERBE	72,42	ELEVAGE	DOUBLE ACTIF	
EARL DE LA FOUGERE	JUMANN DANIEL ET DAMIEN	2	1985	X	ARCEY	5	VALLEE DU RUPT	CEREALES - VIANDE	234,87	ELEVAGE		
GAEC DES BARAQUES	GRABER JEAN DANIEL + EDOUARD + EROUSE	3	1991	X	ARCEY	5	VALLEE DU RUPT	LAIT - CEREALES	123,79	ELEVAGE	ICPE	
EARL JACQUEMIN	JACQUEMIN JEAN PIERRE ET CHANTAL	2	1958		ARCEY	5	VALLEE DU RUPT	CEREALES - VIANDE	122,6	ELEVAGE	ICPE	
BARTHOULOT LUC ET ALAIN		1	1952		AUTECHAUX ROIDE	3	BALCONS DU LOMONT	FORSTIERS - 20 BOVINS - CHEVAUX		ELEVAGE	DOUBLE ACTIF + PETIT ?	
BUCHER HERVE		1	1968		AUTECHAUX ROIDE	3	BALCONS DU LOMONT	OVINS - BOIS - 10 HA		ELEVAGE	DOUBLE ACTIF	
GAEC DE L'ELEVAGE FOLLE	DEVILLAINS SAMUEL ET PORYNY ROMAIN	2	1989	X	AUTECHAUX ROIDE	3	BALCONS DU LOMONT	LAIT AOC	116,96	ELEVAGE	JA	
STAUFFER THIERRY		1	1967		AUTECHAUX ROIDE	3	BALCONS DU LOMONT	BOVINS	18,56	ELEVAGE	DOUBLE ACTIF - 20 VA	
BILLOD FRANCINE		1	1966		BADEVEL	1	PMA	LAIT	24,28	ELEVAGE	ARRÊT LAIT ?	
GAEC DES SOURCES	WURGLER CHRISTIAN ET JONHATAN	2	1988	X	BADEVEL	1	PMA	LAIT - VEAUX - ETA	82,61	ELEVAGE	ICPE	
PAGNOT DANIEL		1	1955		BART	1	PMA	CHEVAUX		ELEVAGE		
LES JARDINS D'IDEES		1			BAVANS	1	PMA	MARAICHAGE		AUTRE		VENTE DIRECTE
LETONDELLE CHRISTOPHE		1	1964		BAVANS	1	PMA	PEPINIERISTE		AUTRE		VENTE DIRECTE
MERCIER PHILIPPE		1	1969		BAVANS	1	PMA	CHEVAUX		ELEVAGE		
GROSJEAN SAMUEL		1			BAVANS	1	PMA	CHEVAUX		PENSION		
MOUGIN CATHERINE		1	1960		BAVANS	1	PMA	CANARDS - BOVINS	33,03	ELEVAGE	VERIFIER	VENTE DIRECTE
MANGE ERIC		1			BERCHE	1	3 CANTONS	APICULTURE		AUTRE		VENTE DIRECTE
SARL LES SERRIES DREZET	DREZET OLIVIER CHRISTELLE ET BENJAMIN	3	1987	X	BETHONCOURT	1	PMA	HORTICULTURE		AUTRE		VENTE DIRECTE
EARL DE LA GUINGUETTE	BECOULET AGNES - DENIS ET FABIEN	3	1984	X	BEUTAL	5	3 CANTONS	LAIT	118,94	ELEVAGE	JA - fromagerie Montbéliard	
TUJETY ALEXANDRE		1	1977		BEUTAL	5	3 CANTONS	LAIT	96,3	ELEVAGE	fromagerie de Montbéliard	
BARTHELEMY BRUNO		1	1985	X	BOURGUIGNON	2	POINT DE ROIDE	PEPINIERISTE		AUTRE		vente directe
GAEC GUENOT FRERES	GUENOT JEAN MICHEL ET CHRISTOPHE	2	1966		BOURGUIGNON	2	POINT DE ROIDE	LAIT - VIANDE - CEREALES	140,81	ELEVAGE		
DELOY JEAN CLAUDE		1	1963		BRETTIGNY	5	3 CANTONS	VA	65,87	ELEVAGE		
DISLY JEROME		1	1977	X	BRETTIGNY	5	3 CANTONS	CHEVAUX - POLY-CULTURE - MARAICHAGE		POLY-CULTURE		
DRUET TRISTAN		1	1990	X	BRETTIGNY	5	3 CANTONS	LAIT - VIANDE Va	94,39	ELEVAGE	JA	
SARL L ECURIE DES COTOTTES	BERTOCCHI MAGALI	1	1974		BROGNARD	1	PMA	CENTRE EQUESTRE		AUTRE		centre equestre
EARL GUEZ JEROME ET PASCALE	GUEZ JEROME ET PASCALE	2	1971	X	DAMBELIN	4	POINT DE ROIDE	LAIT - COMTE	130,97	ELEVAGE	ICPE 65VI	
GAEC L'USERAN	TUTEL CESARE ET SANDRINE	2	1964		DAMBELIN	4	POINT DE ROIDE	LAIT - COMTE	154	ELEVAGE	ICPE	
GAEC DE LA RANCEUSE	GUENOT PHILIPPE ET RICHARD	2	1976	X	DAMBELIN	4	POINT DE ROIDE	LAIT - COMTE	146,54	ELEVAGE	ICPE	
MANGE CHRISTOPHE		1	1965		DAMPIERRE SUR LE DOUBS	1	3 CANTONS	LAIT - CEREALES	141,1	ELEVAGE		
GAEC WURGLER	WURGLER SAMUEL ET PHILIPPE	2	1973		DASLE	1	PMA	LAIT - CEREALES	110,68	ELEVAGE		
SCHWARTZ DOMINIQUE		1	1957		DASLE	1	PMA	CEREALES	267,67	POLY-CULTURE		
GAEC DE LA VONVRE	PARROT ANDRE ET PIERETTE	2	1967		DESANDANS	5	VALLEE DU RUPT	CEREALES - VIANDE VA - maraichage	193,49	ELEVAGE	ICPE	cueillette
LEBER CLAUDE		1	1976		DESANDANS	5	VALLEE DU RUPT	MAQUIGNON + 15 HA	19,2	AUTRE		
BARBIER FREDERIC		1	1964		DUNG	5	VALLEE DU RUPT	LAIT	54,98	ELEVAGE		
EARL DU SAINNS	BOITTEUX PASCAL	1	1976	X	DUNG	5	VALLEE DU RUPT	FERME AUBERGE		AUTRE		VENTE DIRECTE
EQUIVALRUPT	OLIVIER LOCQUESNES ET SERGE ROTA	1	1968		DUNG	5	VALLEE DU RUPT	CENTRE EQUESTRE		ELEVAGE		centre equestre
DEWANGE CHANTAL		1			ECHEVANS	5	VALLEE DU RUPT	LAIT	76,33	ELEVAGE		
JEANNIN GEORGES		1	1956		ECOT	2	POINT DE ROIDE	CEREALES BIO	74,1	POLY-CULTURE		
LETONDELLE MARYLNE		1	1973		ECOT	2	POINT DE ROIDE	VIANDE VA - HERBE	61,32	ELEVAGE		
GRASSER JEAN-PAUL		1	1952		ECOT	2	POINT DE ROIDE	LAIT - CEREALES	48,31	ELEVAGE		

BARTHOLOUT PHILIPPE		1	1962		ECURCEY	3	BALCONS DU LOMONT	LAIT	54,56	ELEVAGE	
GAEC BUCHER DU SOLEIL LEVANT	BUCHER PASCAL ET NICOLAS	2	1984	X	ECURCEY	3	BALCONS DU LOMONT	LAIT AOC MORBIER - HERBE	110	ELEVAGE	ICPE
GAEC MISERE LAMBERT	OLIVIER LAMBERT ET JEAN-PIERRE MISERE	2	1975	X	ECURCEY	3	BALCONS DU LOMONT	LAIT COMTE - CEREALES - MOUTONNE	178,28	ELEVAGE	ICPE / 1 SALARIE
SCEA DES GRANDS CHAMPS	COURANT JEAN LUC + EPOUSE	2	1964		ETOUVANS	1	3 CANTONS	LAIT GRAND CRU	193,81	ELEVAGE	ICPE
EARL DES CAMPENOTTES	RODECHINY JEAN	1	1973	X	FEULE	4	PONT DE ROIDE	LAIT AOC	78,73	ELEVAGE	ICPE
MAILLARD JEAN PAUL		1	1963		FEULE	4	PONT DE ROIDE	LAIT - COMTE	49,96	ELEVAGE	ICPE
MERAT NICOLAS		1			FEULE	4	PONT DE ROIDE	LAIT - COMTE	44,73	ELEVAGE	PLUS DE 50 ANS
EARL MORNARD	MORNARD JEAN	1	1988		GOUX LES DAMBELIN	4	PONT DE ROIDE	LAIT	93,33	ELEVAGE	
GAEC D ESMAIS	GUILLEMIN FRANCOIS ET LUDOVIC	2	1989	X	GOUX LES DAMBELIN	4	PONT DE ROIDE	LAIT lbdbl	82,03	ELEVAGE	
LALLOZ P. ETIENNE ET MAIRE DELPHINE	2 fermes en une	2	1973	X	GOUX LES DAMBELIN	4	PONT DE ROIDE	LAIT - lbdbl - CEREALES	133,92	ELEVAGE	
MORNARD MATHIEU		1	1988	X	GOUX LES DAMBELIN	4	PONT DE ROIDE	LAIT - COMTE	103,89	ELEVAGE	JA
PERINOT MARTIAL		1	1969		GOUX LES DAMBELIN	4	PONT DE ROIDE	LAIT lbdbl	30,16	ELEVAGE	
BANDI NICOLAS		1			HERMONCOURT	3	PMA	LAIT	35	ELEVAGE	1 SITE EN SUISSE L'HIVER
GROSRENAUD épouse et fille		1			HERMONCOURT	3	PMA	CAPRIN	17	ELEVAGE	VENTE DIRECTE
VIZINOT JEAN PIERRE		1	1946		HERMONCOURT	3	PMA	CHEVAUX	49,74	ELEVAGE	
DUBAN MICHEL		1	1960		ISSANS	5	VALLEE DU RUPT	ETA - CEREALES		POLYCLTURE	
PETOT ERIC		1	1968		ISSANS	5	VALLEE DU RUPT	LAIT	73,69	ELEVAGE	
WITTMER SYLVAIN		1	1970		ISSANS	5	VALLEE DU RUPT	LAIT	63,29	ELEVAGE	
EARL DE LA PRAIRIERE - SCHORI	SCHORI STEPHANE ET MARTIAL	2	1973		LAIRE	5	VALLEE DU RUPT	ETA - CEREALES	165,49	POLYCLTURE	
GAEC DE LA VERDURE	BURGER FRANCIS DAVID ET SEBASTIEN	3	1982	X	LE VERNY	5	VALLEE DU RUPT	LAIT - CEREALES - VIANDE	276,13	ELEVAGE	
GAEC DES VIGNES	PHILIPPE YVES ET FRESARD MAXIME	2	1989	X	LONGEVILLE SUR DOUBS	5	3 CANTONS	LAIT - CEREALES	155,81	ELEVAGE	JA/ICPE
AMSTUTZ SYLVIANE		1	1953		LOUGRES	5	3 CANTONS	LAIT	38,18	ELEVAGE	
JACQUIN FRANCINE ET FREDERIC		1	1956		LOUGRES	5	3 CANTONS	LAIT	95,66	ELEVAGE	
LEGRIS ARNAUD		1	1981		LOUGRES	5	3 CANTONS	MARAICHAGE			VENTE DIRECTE
LEGRIS SYLVAIN		1	1955		LOUGRES	5	3 CANTONS	LAIT - VEAUX DE LAIT	73,98	ELEVAGE	
BRAND OLIVIER		1	1972		MANDEURE	2	PMA	CEREALES	56,49	POLYCLTURE	
BRAND JEAN MAURICE		1	1938		MANDEURE	2	PMA	VOLAILES - POULES PONDEUSES	16,34	ELEVAGE	
GAEC DE LA FONTENOTTE	MONNIER BERNARD ET ROBERT ET MAITRE DAMIEN	3	1983	X	MANDEURE	2	PMA	LAIT - CEREALES	126,88	ELEVAGE	ICPE - fromagerie de Montbéliard
BACINE JEAN MARIE		1	1954		MANDEURE	2	PMA	LAIT - CEREALES	79,4	ELEVAGE	RETRAITE PROCHE
TRONQUET MARTY JOSETTE		1	1951		MANDEURE	2	PMA	LAIT	45,77	ELEVAGE	RETRAITE PROCHE
BERTIN MARCEL		1	1951		MATHAY	2	PMA	VIANDE VA - CHEVAUX	55,73	ELEVAGE	DOUBLE ACTIF
CLERC JOSETTE		1	1961		MATHAY	2	PMA	VACHES ALLAITANTES		ELEVAGE	
COLOMBE JACQUET		1	1974		MATHAY	2	PMA	LAIT	64,27	ELEVAGE	PROJET BATIMENT ELEVAGE ET STOCKAGE
GAEC CIRESA DU SAULSOIR	CIRESA DIDIER ET GILLES	2	1972		MATHAY	2	PMA	LAIT - CEREALES	218,75	ELEVAGE	ICPE
JOLY FREDERIC		1	1971		MATHAY	2	PMA	CEREALES	129,46	POLYCLTURE	
L'EPERON DE MATHAY		1			MATHAY	2	PMA	CENTRE EQUESTRE	4	AUTRE	centre equestre
MOUGIN BERNARD		1	1965		MATHAY	2	PMA	LAIT	15,64	ELEVAGE	
THIEBAUD NATHALIE		1	1972	X	MATHAY	2	PMA	OVINS + PENSION CHEVAUX		ELEVAGE	PROJET BATIMENT
BAUDROT JEAN JACQUES		1	1962		MESLIERES	3	BALCONS DU LOMONT	LAIT	87,31	ELEVAGE	
GAEC VOIREUCHON	DAVID ET ISABELLE	2	1975	X	MESLIERES	3	BALCONS DU LOMONT	LAIT BIO - VOLAILLES - PORCS	140,43	ELEVAGE	VENTE DIRECTE
GAEC DU MONT CHEVIS	BREUILLOT PATRICK ER ELIE	2	1966		MONTBELIARD	1	PMA	LAIT - CEREALES	183,96	ELEVAGE	ICPE
GAEC ALIX	EMILIE XAVIER MARYSE ET ANDRE	4	1982		MONTENOIS	5	3 CANTONS	LAIT AOC	128,19	ELEVAGE	vente directe de lait cru
GAEC COURANT	CUCCHIARO MARTINE ET SERGE + ALEXANDRE + ADRIEN	4	1995	X	MONTENOIS	5	3 CANTONS	LAIT - CEREALES	235,82	ELEVAGE	ICPE - fromagerie de Montbéliard
JEANNIN BRIGITTE		1	1961		MONTENOIS	5	3 CANTONS	BOVINS	41,13	ELEVAGE	JA
MANEGE DE MONTENOIS	SOPHIE BONNET	1			MONTENOIS	5	3 CANTONS	CENTRE EQUESTRE		AUTRE	centre equestre

